HAL
open science

La favorisation de l'émergence musicale dans le secteur privé. Quelles contraintes et quelles solutions pour les entrepreneurs de spectacles ?

Gaëlle Flesselle

▶ **To cite this version:**

Gaëlle Flesselle. La favorisation de l'émergence musicale dans le secteur privé. Quelles contraintes et quelles solutions pour les entrepreneurs de spectacles ?. Sciences de l'Homme et Société. 2019. dumas-03135685

HAL Id: dumas-03135685

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03135685

Submitted on 9 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Année universitaire : 2018/2019

LA FAVORISATION DE L'ÉMERGENCE MUSICALE DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Quelles contraintes et quelles solutions pour les entrepreneurs de spectacles ?

Directeur de recherche : **M. Guillaume PINÇON**

Mémoire de fin d'études présenté par : **Gaëlle FLESSELLE**

Étudiante en : **Master 2 ASSV, Métiers du Spectacle Vivant : Produire, Diffuser, Communiquer, Administrer** à l'**Université de Picardie Jules Verne**

Numéro d'étudiant : **21407803**

Commentaires :

Remerciements

La rédaction de ce mémoire est le résultat de nombreuses heures de travail, certes. C'est également le fruit de belles collaborations et rencontres. Je tiens ici à leur présenter mes remerciements et ma gratitude.

Tout d'abord, je présente mes sincères remerciements à Monsieur Guillaume PINÇON, mon directeur de recherche, à l'initiative du projet qu'est devenu ce master. Je vous remercie d'avoir cru en notre potentiel, et de nous avoir apporté le soutien et le cadre nécessaires au bon déroulement de cette année. Je remercie également toute l'équipe enseignante et administrative du Master et de l'UFR des Arts pour leur accueil et pour la qualité des enseignements délivrés, qui m'ont permis d'acquérir outils et méthode.

J'adresse mes profonds remerciements à Madame Anne TAQUET, et Monsieur Philippe TASSART, dirigeants de la société GINGER, dans laquelle j'ai effectué ces six mois de stage. Je les remercie de la confiance qu'ils m'ont accordée. Travailler à leurs côtés m'a permis d'apprendre continuellement, et ce, au-delà de notre métier. J'adresse une pensée particulière à tous mes collègues qui ont apporté, de près ou de loin, leur aide afin de réaliser mon projet dans les meilleures conditions.

Je souhaite également remercier toutes les associations, entreprises et institutions grâces auxquelles le Tremplin HEROES a pu avoir lieu, et ce dans les meilleures conditions : l'association LES TERRES FORTES, le Conseil Départemental de la Somme, Apréva Mutuelle, la Communauté de Communes du Grand Roye, les villes de Roye et d'Abbeville, le PMSE[1] de la Région Hauts-de-France, les équipes du Théâtre de l'Avre de Roye et de l'Espace Culturel Saint André d'Abbeville, Monsieur VIGNON de Royez Musik, et Arnaud et Charles LAGUERITTE de LG LIVE SON. Je remercie également les groupes ayant postulé et joué le jeu du Tremplin HEROES.

Enfin, je tiens à remercier tout particulièrement ma mère, Florence MOY. Merci de t'être autant sacrifiée, d'avoir cru en moi, et de m'avoir toujours fait prendre de la hauteur devant chaque difficulté. Tu es un exemple.
Merci également à Johann DORCHIES et sa famille de m'avoir supportée, aidée et soutenue tout le long de cette reprise d'études.

J'adresse une dernière pensée particulière et émue à ma grand-mère et à mon père.

[1] PMSE : Prêt de Matériel Scénique et d'Exposition

Sommaire

Introduction 4
I) Présentation de l'entreprise et du projet 7
1) La société GINGER 7
a) Ginger : la fusion de deux profils 7
b) Ginger : producteur, diffuseur et organisateur de spectacles 9
2) Le territoire samarien 13
3) Les « tremplins » 16
a) Qu'est-ce qu'un tremplin ? : définition et historique 16
b) Le contexte régional et national des tremplins 17
II) Description et analyse des missions effectuées 19
1) La prise en main du projet 19
a) Analyse des attentes et de la cible 20
b) Les moyens mis en oeuvre 22
c) « Les Terres Fortes », création d'une association 28
2) La recherche de financements et de partenariats 32
a) Les financements et partenaires de 2019 32
b) Objectif 2020 37
III) La favorisation de l'émergence à travers les « tremplins » 37
1) Le temps des constats 37
2) Axes d'amélioration 40
3) Difficultés rencontrées et ébauches de solutions 42
Conclusion 45
Sitographie 48
Annexes 51

Introduction

Depuis mon plus jeune âge, j'ai toujours été attirée par le spectacle vivant, et plus particulièrement par les concerts. Cela étant peut-être du à mon entourage, en particulier mon demi-frère, que j'admirais du haut de ma dizaine d'années, lorsque je le voyais partir des semaines entières sillonner la France et même l'Europe pour suivre son groupe favori qui partait en tournée. Plus le temps passait, et plus je murissais, jusqu'à en oublier mes rêves de métiers de petite fille.

C'est à mes 14 ans, quand mon demi-frère a accepté de m'emmener avec lui à quelques dates de concerts que j'ai compris. J'ai vu ces concerts sous plusieurs angles : dans la fosse, dans les gradins avec une vue d'ensemble sur tout ce qui se passe dans la salle, à la régie où on voit comment les techniciens travaillent, et au premier rang, là où on voit tous les *roads*, les *backliners*, les *tour managers* donner leurs derniers ordres et vérifier une dernière fois que tout est en place, la presse, et toutes ces personnes qui font leur maximum pour rendre ce concert inoubliable. Et c'est là que j'ai compris que c'était ça que je voulais faire de ma vie. Je voulais pouvoir transmettre aux gens ce que j'ai reçu pendant des années (et c'est toujours le cas aujourd'hui) en concert ou en festival, que les spectateurs soient heureux, passent une belle soirée, qu'ils aient envie de retourner en voir d'autres, que la musique soit ou devienne aussi importante pour eux qu'elle l'est pour moi. J'ai vécu les plus beaux moments de ma vie en concert, fait les plus belles rencontres, et j'ai eu envie de faire de ma passion mon travail.

Après une licence LLCER Anglais, et une première année de Master en Études Culturelles à Montpellier, avec un premier stage de 6 mois en tant que chargée de production pour le Festival Dans Mon Village auprès de l'association Les Amis des Barbeaux, j'ai reçu une offre d'emploi. Ce poste d'assistante de direction se trouvait à Paris, dans une société de conciergerie privée de luxe[2] et d'organisation d'événements.

[2] Une conciergerie privée de luxe est une entreprise au service des entreprises (B2B) et des clients privés (B2C) afin de les assister dans leur vie personnelle et professionnelle, en termes d'organisation ou de logistique.

Toujours en quête de nouvelles expériences, je me suis lancée, et y suis restée un an. Ce fut une année difficile, mais j'y ai beaucoup appris : des techniques et une organisation de travail, mais surtout cela m'a permis de connaître mes limites. J'ai donc décidé de reprendre, à la suite de cette année, mes études, afin d'obtenir le diplôme du Master. Après plusieurs entretiens d'entrée, c'est à Amiens, ma ville natale, que la plus belle opportunité s'est dessinée pour moi. J'ai donc rejoint les rangs du Master 2 ASSV, Métiers du Spectacle Vivant : Produire, Diffuser, Communiquer, Administrer.

Malgré mes différentes expériences professionnelles et mes expériences de bénévolat en festivals et dans le domaine de l'organisation d'événements, il me manquait un certain bagage théorique concernant les métiers du spectacle vivant, et des outils et méthodes, ainsi qu'une part de lexique. Les enseignements dispensés par l'équipe pédagogique du master ont été à la hauteur de mes attentes, et j'y ai beaucoup appris lors de ces premiers mois.

La période de cours a rapidement laissé place aux semestre alloué à la période de stage conventionné en entreprise. J'ai personnellement débuté mes recherches dès début octobre 2018, en contactant mes connaissances, et en allant régulièrement sur les sites dédiés à l'emploi dans la culture, comme Culturables[3] ou ProfilCulture[4]. J'ai également envoyé un bon nombre de candidatures spontanées dans les structures qui me correspondaient.

L'opportunité qui s'est présentée chez Ginger est venue d'un alliage entre tout cela. Je connaissais cette structure en amont, et je savais qu'une amie y réalisait son contrat d'alternance. Je lui ai donc demandé si elle pouvait me mettre en contact avec la direction afin d'obtenir un entretien. Ce fut le cas, début novembre 2018, et quelques semaines plus tard, Anne TAQUET m'a proposé un stage au sein de son entreprise, avec pour but

[3] Il s'agit d'un site web dédié à la communauté culturelle des Hauts-de-France. Disponible sur : http://culturables.fr/

[4] Site web dédié à l'emploi dans le secteur culturel, en France et dans les pays francophones. Disponible sur : https://www.profilculture.com/

principal : l'organisation d'un tremplin et d'une nouvelle seconde scène pour le Festival RETRO C TROP. C'était un nouveau challenge qui s'offrait à moi, et une belle occasion de faire mes preuves afin de rentrer pour de bon dans le monde du spectacle vivant en tant que professionnelle. J'ai donc accepté cette offre de stage.

Celui-ci s'est étendu entre le 17 janvier et le 19 juillet 2019, avec un point culminant de la réalisation de mon projet les 29 et 30 juin 2019 lors du Festival RETRO C TROP.

En ce qui concerne la problématique de ce mémoire, elle s'est décidée assez naturellement au vu de mes missions lors de mon stage. Outre les tâches de gestion administrative, et de promotion locale des spectacles que nous avions cette saison et la saison prochaine, le nerf de mon stage est tout de même resté l'organisation du « Tremplin HEROES », et j'ai pu découvrir, au fur et à mesure de l'avancée du projet, quelles étaient les possibilités, et les contraintes pour une entreprise du secteur privé, d'organiser un tel événement. Vouloir favoriser l'émergence, et financer un nouveau projet en règle générale, n'est pas une mince affaire pour une structure où le bénévolat n'est pas autorisé, et où les obtentions de subventions publiques sont mal perçues d'un point de vue éthique (bien que tolérées).

Au fil de ce mémoire, nous allons donc voir comment nous avons pu nous en sortir face à ces obstacles, quelles ont été les réussites, et quelles solutions et améliorations peuvent être apportées pour les futures éditions.

La première partie de ce mémoire sera consacrée à la présentation de la société GINGER, ainsi qu'à la présentation du projet « Tremplin HEROES » et du territoire sur lequel nous avons travaillé. Nous y définirons également la notion de « tremplin » et son historique.

Nous verrons, dans un second temps, une description plus profonde de mes missions et des moyens mis en oeuvre pour le bon déroulé de celles-ci, tout en restant dans une démarche d'analyse, en prenant du recul.

Enfin, en troisième partie, nous ferons un état des lieux du projet, ce qui nous amènera à réfléchir sur des axes d'amélioration propres à notre fonctionnement, mais également des ébauches de solutions au niveau départemental voire régional ou national.

I) Présentation de l'entreprise et du projet

Cette première partie de présentation va nous permettre d'en apprendre plus sur la société en elle-même, sur son historique, sur son contexte géographique et économique. Nous en apprendrons également plus sur la notion de « tremplin », centre du projet confié, en analysant ce terme, et en le situant d'un point de vue national.

1) La société GINGER

a) Ginger : la fusion de deux profils

Depuis vingt cinq ans, Philippe TASSART programme des musiques actuelles en Picardie, bien avant que les réseaux de diffusion n'existent tels qu'ils sont implantés aujourd'hui sur ce territoire.

Après une période d'apprentissage au Rex de Roye en tant que DJ rock dans les années 80, il fut appelé à diriger « Passions Unies », une association vouée à l'interconnexion entre différentes structures européennes ; et, en parallèle, à programmer pour La Lune des Pirates. Ce lieu est le prémisse des politiques culturelles nationales que l'on connaît aujourd'hui en matière de musiques actuelles : en effet, La Lune des Pirates est la plus petite salle a avoir reçu le label SMAC[5] en France, en 1998 dès la création du label, avec sa capacité de 250 places (en assis/debout)[6].

[5] SMAC : Scènes de Musiques Actuelles. Ce label est accordé par le Ministère de la Culture aux salles dont la mission est d'offrir aux usagers une programmation variée et régulière, tout en soutenant la création artistique et en proposant des actions culturelles auprès des publics. Il en existe 85 sur le territoire français (au 31 mars 2019).

[6] Chiffre communiqué sur le site web de La Lune des Pirates : http://www.lalune.net/concert-amiens/la-lune/

Sa première aventure de producteur fut la signature des Sons Of The Desert, groupe précurseur émergeant, ne pouvant s'assimiler à aucun genre existant. Il les suivit pendant près de dix années de tournées à travers l'Europe.

Au début des années 90, Philippe TASSART prit la direction de l'antenne picarde du Printemps de Bourges. Cela n'a fait que renforcer son envie, voire son besoin, de découvrir et d'aider les jeunes groupes prometteurs en leur offrant une chance de se produire sur scène, jusqu'à la prestigieuse scène du Printemps de Bourges pour les plus chanceux. Nous reviendrons plus tard sur le tremplin qu'est le Printemps de Bourges, et comment celui-ci a évolué avec le temps.

C'est alors que les tourneurs commencent à lui faire confiance. Il put dès lors organiser des concerts d'artistes de renom au Cirque d' Amiens, notamment le concert d'Iggy Pop en 1994, puis Suède, Mötorhead, avec en parallèle une partie de la programmation de la Lune des Pirates : -M-, Mathieu Bogaert, Kat Onoma, sans oublier les tournées des « découvertes » du Printemps de Bourges (qui deviendront en 2012 « Les Inouïs du Printemps de Bourges » comme nous les connaissons maintenant).

C'est en 1999 qu'il crée la société GINGER, ayant une parfaite connaissance des acteurs locaux, des structures, et surtout des publics, son but étant d'utiliser son savoir-faire pour diriger une entreprise de spectacle vivant : production, diffusion et organisation de spectacles et de festivals. C'est à ce moment-là que sa compagne, Anne TAQUET, l'a rejoint du côté professionnel.

Ayant débuté par une année de médecine, puis s'étant re-dirigée vers des études de droit international, Anne TAQUET dispose de plus d'une corde à son arc. Travaillant pour le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères dans le milieu des années 90, elle fut ensuite l'assistante d'un avocat international. En 1999 donc, elle débute l'aventure Ginger en tant que co-dirigeante, en mettant ses compétences en gestion administrative et en droit, entre autres, au service de la société.

b) Ginger : producteur, diffuseur et organisateur de spectacles

Lors de mon stage, il m'a été donné de voir l'ensemble des champs d'action de la société GINGER. Je vous propose, avant tout et afin de nous situer, de faire une brève présentation de l'organisation administrative de l'entreprise.

La société GINGER est une S.A.R.L[7], au capital social de 200 000 euros. Ses deux co-gérants associés sont donc Philippe TASSART et Anne TAQUET. Philippe TASSART est titulaire, pour le compte de la société, des licences 2 et 3 d'entrepreneur du spectacle vivant (numéros 80/81 et 80/82). Pour rappel, la licence de catégorie 2 est celle pour les « producteurs de spectacles, et les entrepreneurs de tournées ayant la responsabilité du plateau artistique, notamment celle d'employeur », et la licence de catégorie 3 est celle de « diffuseur de spectacles ayant la charge, dans le cadre d'un contrat, de l'accueil du public, de la billetterie, et de la sécurité des spectacles et d'entrepreneur de tournées n'ayant pas la responsabilité du plateau artistique ». Tout manquement à ce règlement peut entraîner des poursuites et une condamnation (jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et une amende, voire la fermeture de l'établissement)[8]. La convention collective associée à l'entreprise est la convention collective des entreprises du secteur privé du spectacle vivant. Leur code NAF/APE est 9001Z, correspondant aux Arts du Spectacle Vivant.

L'équipe de salariés permanents de GINGER est assez réduite, cela s'expliquant en partie par leur difficulté à recruter des personnes formées et qualifiées. Ils sont à la recherche d'une personne communication et graphisme, et une autre personne en production et booking. En l'attente, l'équipe fixe est composée de :

- Kévin Denève, en charge du *street-marketing* : collage d'affiches, distribution de tracts etc… et *runner*[9].

---

[7] Une S.A.R.L. est une Société à Responsabilité Limitée.

[8] Ces informations concernant les licences d'entrepreneur de spectacles ont été reprises depuis le site internet du Service Public Pro : https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22365

[9] Le *runner* est, dans le milieu de l'événementiel, la personne chargée de faire les déplacements (conduire un artiste, achats…)

- Morane Lefrançois, responsable de la billetterie, en charge des ventes de billets aux particuliers, groupes, comités d'entreprise, et personnes à mobilité réduite (par téléphone, par mail, ou via le site web de GINGER[10]), en charge des relations avec les réseaux de billetterie (comme Ticketnet ou Ticketmaster), du paramétrage des mises en vente de spectacles.

- Patricia Charlot exerce, elle, une journée et demi par semaine dans l'entreprise. Elle est en charge de la comptabilité clients et fournisseurs, ainsi que de l'établissement des paies pour les contrats à durée déterminée et les intermittents du spectacle[11].

Vous trouverez ci-après l'organigramme de la société GINGER tel qu'il l'a été durant mon stage :

Quant à Jérémy Dravigny, lui est sous le régime de l'intermittence du spectacle. Il s'occupe de plusieurs projets en même temps, entre Amiens et Châlons en Champagne. Pour le compte de GINGER, il s'occupe du booking des artistes produits par l'entreprise

[10] Disponible sur : http://www.ginger.fr

[11] Les paies des salariés en contrat à durée indéterminée, les alternants et stagiaires sont elles effectuées par un cabinet comptable externe.

(nous détaillerons cela un peu plus tard), et de la direction de production pour le festival Rétro C Trop.

Concernant les missions accordées aux stagiaires durant ma période de présence, nous avions Marine Coll Rotger en tant que chargée de partenariats pour le festival (en contrat d'alternance), Margaux Lebrun à la communication et au graphisme, Kawtar Belkacemi à l'accueil artistes, et Aurélie Goeury, qui assistait Jérémy Dravigny concernant les exposants du festival.

Pour mener à bien mes missions, et particulièrement celle du Tremplin Heroes, j'ai beaucoup été amenée à travailler avec l'équipe, notamment Marine Coll Rotger, qui m'a aidée à trouver un partenariat financier privé de taille pour la seconde scène, Margaux Lebrun qui m'a aidée à la création de visuels, et à l'impression des tracts et affiches pour ensuite les confier à Kévin Denève qui s'est chargé de les diffuser. Morane Lefrançois s'est occupée de mettre en place une billetterie gratuite pour les deux dates d'auditions live, et enfin, Jérémy Dravigny m'a été de bon conseil concernant toute la partie administrative et organisationnelle du Tremplin. Je reviendrai plus en détail sur l'aide que chacun m'a apporté au fil de ce mémoire.

Riche de cette équipe aux profils variés, GINGER s'efforce de programmer, dans la Somme, l'Aisne et l'Oise principalement, mais également dans l'ensemble des Hauts-de-France et de la France entière, des artistes et spectacles de qualité, fonctionnant plutôt au coup de coeur qu'à la notoriété. Tous les courants artistiques et toutes les disciplines sont représentés : musique, danse, théâtre, ou encore humour, cela permettant de toucher un public large et divers, et surtout de plus en plus nombreux.

Cette programmation s'effectue notamment dans les villes suivantes :

- Département de la Somme : les salles amiénoises (Zénith, Auditorium Mégacité, Cirque Jules Verne…), la saison culturelle du Théâtre de l'Avre de Roye, Péronne, Albert, Woincourt…
- Région Hauts-de-France : Beauvais, Compiègne, Saint Quentin, Saint-Omer, Arras,

Bapaume…

- France entière : les salles parisiennes, les Zéniths et Aréna de France…

Également, GINGER collabore avec les services culturels de certaines mairies afin de leur proposer des artistes pour leurs fêtes locales. En 2019 nous avons amené Zaz pour la Fête Nationale de Valenciennes, et Forever Amy et The Swinging Dice (groupe local, lauréat sortant du Tremplin HEROES) lors de la fête locale du 2 août de Mers-Les-Bains.

La société y programme des artistes locaux (comme Sly), des artistes nationaux (comme Pascal Obispo ou Catherine Ringer) et internationaux (comme Lenny Kravitz ou Deep Purple).

Mais, GINGER s'occupe également de produire certains artistes sur leurs tournées françaises, voire européennes. Actuellement en 2019, les artistes engagés sont : The Rabeats (hommage aux Beatles), Jean-Baptiste Guégan (La Voie de Johnny, hommage à Johnny Hallyday), et Goldmen (100% Goldman). Chacune de ces formations sera en tournée dans toute la France lors de la saison 2019-2020.

Depuis plusieurs années, GINGER a une bonne connaissance des problématiques liées aux festivals. La société GINGER a produit et organisé le Festival des Chimères, festival de musiques actuelles à Amiens, en 2006, 2007 et 2008 au Stade de la Licorne. GINGER a participé de 2009 à 2014 à la programmation du « Picardie Mouv' » et leur a fourni l'ensemble de la restauration. A partir de 2015, GINGER s'est occupé du « Lol Song Festival » de Compiègne, et du « Fourmies' Live Festival » à Fourmies. Depuis 2019, GINGER fournit une partie de la programmation artistique du Festival de Saint-Riquier ; et cette année également, après avoir remporté un appel d'offre lancé par le Conseil Départemental de la Somme et l'EPCC[12] Somme Patrimoine, GINGER a été chargé de fournir la programmation innovante complète du Festival SAMA'ROCK (week-end de festivités autour du Pagan-Folk, organisé au Parc Archéologique de Samara à La Chaussée-Tirancourt, pour célébrer les 30 ans de celui-ci), et d'organiser toute la logistique et

[12] Un EPCC est un Établissement Public de Coopération Culturelle.

l'accueil des artistes.

L'année 2016 marque un tournant dans la vie de l'entreprise puisque, forts de leur attrait pour le rock des années 50 à 90 et l'univers vintage, Anne TAQUET et Philippe TASSART décident d'organiser un festival convivial, axé sur le Rock'n Roll britannique et américain. Le tout, dans un cadre exceptionnel, puisque le festival se déroule dans les jardins du Château de Tilloloy (près de Roye) : il s'agit du Festival Rétro C Trop. Depuis quatre ans, de grands artistes internationaux se sont produits sur la scène du festival : ZZ Top, Scorpions, Les Insus, The Beach Boys, Sting & Shaggy, Roger Hodgson (la voix de Supertramp)… Et cette année encore, avec les Stray Cats, Midnight Oil, Tears For Fears, UB40, entre autres.

C'est là que se rejoint l'univers de GINGER et ma mission principale : la création et l'organisation d'une nouvelle scène sur le Festival RETRO C TROP, dédiée à la favorisation de l'émergence de groupes, afin de leur donner de la visibilité, lors des intermèdes de la seconde scène.

2) Le territoire samarien

Le siège social de GINGER est situé au 33 bis rue Blasset à Amiens. C'est de cette ville dont nous partirons afin de dresser le contexte du champ d'action de la société, qui sera le même que celui du tremplin. Également, nous parlerons de l'environnement du Festival Rétro C Trop, c'est-à-dire de la ville de Tilloloy et des environs, comprenant la ville de Roye, là où a eu lieu une des auditions live. En plus de faire partie des lieux de festivités, ce territoire est très important pour Philippe TASSART. En effet, le Santerre lui tient particulièrement à coeur, pour son histoire forte, mais également d'un point de vue plus personnel puisque c'est là qu'il a grandi, et vécu ses premières expériences musicales. Cela explique en partie sa volonté de faire vivre ce territoire, musicalement et culturellement parlant.

Ces villes se situent dans le Département de la Somme, dans l'ancienne région Picardie (désormais Hauts-de-France, depuis la réforme territoriale adoptée en 2015[13] sous le gouvernement de François Hollande). C'est une région industrialisée et rurale à la fois, qui a subi la désindustrialisation, la modernisation de l'agriculture, et les différentes crises économiques après les deux guerres mondiales. Le territoire a d'ailleurs été fortement touché lors de ces guerres, puisqu'il a été le théâtre de nombreuses batailles, faisant désormais de la Picardie une terre de commémoration. La Picardie est donc dotée d'un grand patrimoine, tant historique que paysager : elle possède un riche environnement, notamment grâce à son littoral, ses réserves naturelles et ses sites protégés.

Les trois départements de la Picardie, la Somme, l'Oise et l'Aisne, sont situés entre les régions Nord-Pas-de-Calais et Île-de-France : deux régions plus urbaines, dynamiques et attractives. La ville d'Amiens a une position stratégique dans le triangle européen Paris-Londres-Bruxelles. La ville est correctement desservie et connectée aux autres villes via les transports ferroviaires et les infrastructures autoroutières. Mais, cette proximité avec l'Île-de-France notamment et l'Europe ne permet pas tant de retombées positives, notamment au sens culturel, puisque la Picardie accuse d'un grand retard culturel. On parle de RCP : Retard Culturel Picard[14]. Même si la région possède un très grand potentiel, celui-ci est jugé comme étant très mal exploité.

Pour démontrer autrement que la liaison avec d'autres régions ou l'Europe, n'a pas nécessairement un impact sur le sens culturel de ses habitants, nous pouvons noter que, près de Roye et de Tilloloy s'est installée la gare TGV Haute Picardie reliant l'Est de la région au reste de la France et à la Belgique. Pourtant, ce secteur de la Picardie est un des plus ruraux et où le retard culturel est un des plus importants.

Selon une enquête de l'INSEE, en 2011[15], 15,5% des picards, soit plus d'un habitant sur sept, vivait sous le seuil de pauvreté. Ce chiffre est au dessus de la moyenne

---

[13] Il s'agit de la loi Nº 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales, et modifiant le calendrier électoral, passant le découpage des régions de vingt-deux régions de France Métropolitaine, à treize, dans le cadre d'une réforme de décentralisation.

[14] Ce Retard Culturel Picard est mentionné en 2004 par « L'Humanité » (disponible sur : <https://www.humanite.fr/node/298389>), dans le cadre des élections régionales, ciblant la politique régionale menée jusque là.

[15] INSEE. 2015. *En Picardie, la pauvreté touche plus les jeunes et les familles* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1285861>, [consulté le : 21 juillet 2019]

nationale qui situait, toujours en 2011, à 14,3% de la population française. Selon une analyse de l'INSEE Picardie parue en 2013[16], 11% de la population picarde âgée de 16 à 65 ans se trouvait en situation d'illettrisme et cela s'expliquerait notamment par leur faiblesse niveau scolaire et de formation. Un lien peut facilement être établi entre illettrisme et pauvreté, en effet, pour l'un et pour l'autre, les plus touchés sont les chômeurs et les inactifs, et les moins touchés sont les cadres. Il est donc difficile pour les professionnels de la culture en Picardie de mobiliser les habitants et de les fidéliser puisque la culture ne fait pas partie de leurs priorités, financièrement parlant notamment. Un tissu d'accompagnement et de mobilisation sociale s'est donc créé afin de donner accès à la culture au plus grand nombre. C'est également la politique culturelle qu'a souhaité poursuivre Monsieur Xavier BERTRAND, président de la nouvelle région Hauts-de-France.

La nouvelle politique culturelle régionale des Hauts-de-France a été présentée en 2017 et cherche à pallier à ces disparités existantes, premièrement entre la Picardie et le Nord-Pas-de-Calais, ensuite, entre les « grandes » villes telles que Lille et Amiens, face aux territoires ruraux, et enfin, pour que la nouvelle région rattrape son retard culturel face au reste de la France.

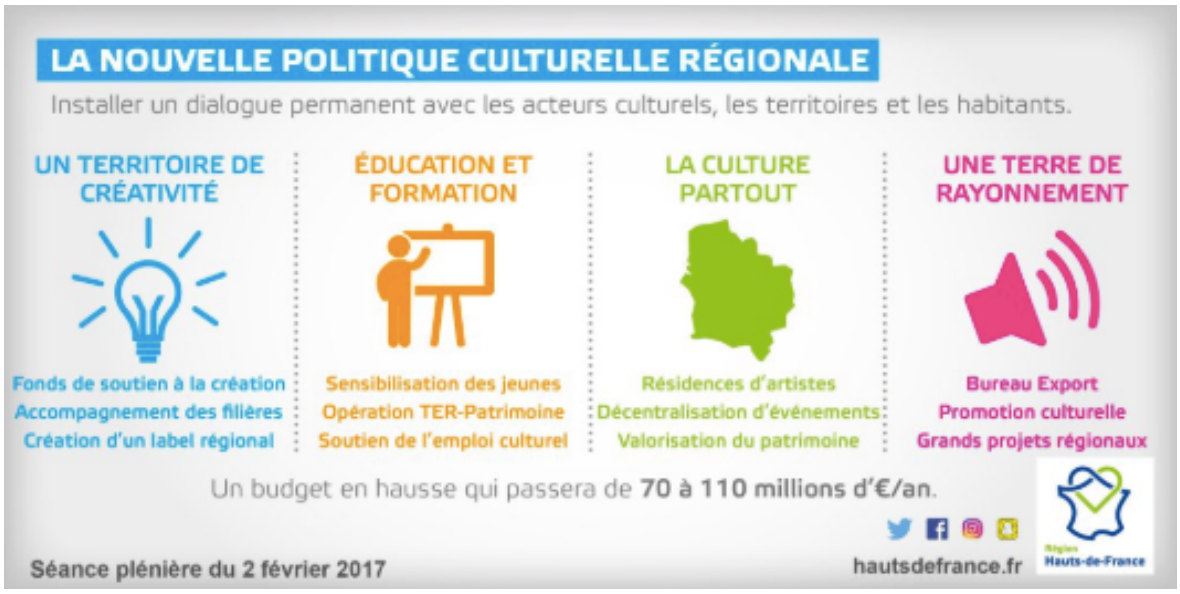

© Site internet de la Région Hauts-de-France

[16] INSEE Picardie. 2013. *125 000 Picards en situation d'illettrisme* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.ar2l-hdf.fr/upload/medias/ipa80.pdf> [consulté le : 21 juillet 2019].

L'illustration ci-avant[17] reprend les initiatives présentées lors de la séance plénière de présentation du 2 février 2017. Le Président de Région y annonce une augmentation nette du budget Culture de 40 millions d'euros, la décentralisation de la culture afin de proposer une « répartition équitable de l'offre » sur le territoire, et une multitude de « dispositifs » sont envisagés autour de quatre grands axes démontrés par cette illustration. Le but final affiché étant de devenir un exemple pour les autres régions françaises.

Outre l'idée de décentralisation, nous retiendrons de cette présentation le souhait de valoriser la création des talents régionaux en débloquant des fonds pour l'émergence et la création libre. Cela nous intéresse particulièrement au vu des missions confiées lors de ce stage. Nous reviendrons sur ce sujet dans la deuxième partie de ce mémoire.

3) Les « tremplins »

Les tremplins musicaux ne sont pas rares dans les principaux festivals de la région. Il en existe par exemple au Main Square Festival d'Arras, ou encore au Festival Rock R4 de Revelles. Ils abondent également dans la France entière sous plusieurs formes, comme nous allons le détailler ci-après.

a) Qu'est-ce qu'un tremplin ? : définition et historique

Selon la huitième édition du Dictionnaire de l'Académie Française, un « tremplin » (nom masculin) « s'emploie au figuré pour désigner une circonstance favorable au relèvement, au rebondissement, d'une affaire, d'une entreprise. »[18]. En le rapprochant de notre contexte, notre souhait avec le Tremplin HEROES est bel et bien d'aider les groupes émergents afin qu'ils puissent accéder à de nouvelles opportunités plus importantes ou plus nombreuses.

---

[17] REGION HAUTS-DE-FRANCE. 2017. *Une nouvelle politique culturelle pour les Hauts-de-France.* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.hautsdefrance.fr/politique-culturelle/> [consulté le : 21 juillet 2019].

[18] DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE. 2019. *Tremplin n.m* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A8T1158> [consulté le : 22 juillet 2019].

Dans le monde musical, les appellations sont multiples pour ce type de projet. On parle de : « tremplin », « concours », « prix » ou « scène découverte » comme les recense Confliktarts[19].

Finalement, le système de mise en place et d'enjeu est sensiblement similaire et s'effectue en plusieurs phases :

- La phase de candidatures
- La phase d'écoute
- Éventuellement une phase d'auditions face à un jury de professionnels, ou à l'applaudimètre
- La phase de révélation des gagnants avec un ou plusieurs prix à la clef

Les prix en jeu peuvent être des sommes d'argent (sous forme de subvention), des bons d'achat chez des revendeurs d'instruments de musique ou un suivi professionnel pendant une année, mais, généralement, le prix principal est celui d'être assuré de jouer sur scène pour une ou plusieurs dates de festival, ou en salle de spectacle en étant programmé en première partie sur les spectacles de la saison culturelle par exemple.

b) Le contexte régional et national des tremplins

Au niveau national, le tremplin de renom par excellence reste les Inouïs du Printemps de Bourges. C'est d'ailleurs celui-ci qui m'a été conseillé comme modèle par Philippe TASSART et Jérémy DRAVIGNY. En effet, ils ont d'une part réussi à construire une réputation de tremplin « honnête », de par leur longévité, et par la fidélité accordée par les professionnels qui y participent, et par le public qui se rassemble à chaque audition régionale, pendant le Printemps de Bourges, et même après. Ce tremplin a su susciter un engouement tel que depuis le changement de nom des « Découvertes » en « Inouïs » du Printemps de Bourges en 2012, une participation (en plus des autres prix) à la « Tournée des Inouïs » ayant lieu à l'automne suivant est promise : cinq dates sont prévues à chaque fois, pour faire un tour de France des SMAC. Plusieurs festivals en France ont décidé de

[19] CONFLIKTARTS, 2019, *Tremplins musicaux : pour ou contre ?* [en ligne]. Disponible sur : <https://confliktarts.com/blogs/news/tremplins-musicaux-pour-ou-contre> [consulté le : 23 juillet 2019]

mettre en place ce genre de tremplins : le Main Square Festival précédemment cité, le Chantier des Francofolies, le ReZZo Focal du Jazz à Vienne…

Il existe également une autre variante : des festivals créés uniquement pour mettre en valeur l'émergence. Au niveau national, les plus populaires sont Emergenza (qui existe dans d'autres pays que la France), ou encore le Prix Société Ricard Live Music, financé en mécénat culturel par la société Ricard. Ici, c'est un autre cas qui se présente. Un mécène est une « personne physique ou morale qui apporte un soutien désintéressé à une institution ou à une personne dans l'exercice d'activités présentant un intérêt général[20]» comme l'explique le Dictionnaire de l'Académie Française dans sa neuvième édition. Cependant avec les cas de mécénat, même si cela est censé être « désintéressé », nous pouvons légitimement nous demander si une marque ne peut pas, sur la finalité, y trouver un intérêt marchant ou de communication à s'afficher en tant que mécène, en plus de l'intérêt fiscal majeur.

Pour organiser le Tremplin HEROES Rétro C Trop, il m'aura fallu me renseigner sur une multitude de tremplins déjà organisés, pour comprendre leur fonctionnement, et adapter les méthodes notables utilisées à notre cas. Pour ce faire, j'ai lu une dizaine de conditions générales de participation afin de pouvoir créer les nôtres, j'ai également regardé les différents formulaires d'inscription afin de voir quelles questions et quels documents étaient nécessaires à notre cas.

Il a également fallu que je me renseigne sur les tremplins déjà existants dans la région pour ne pas plagier leur concept, et surtout apporter une plus-value afin d'attirer les jeunes groupes à s'inscrire à notre tremplin plutôt qu'à un autre. Comme cités précédemment, les tremplins du Main Square Festival[21] ou du Festival Rock R4[22] ont retenu mon attention.

---

[20] DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE. 2019. *Mécène n.m* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9M1464> [consulté le : 23 juillet 2019].

[21] MAINSQUARE. 2019. *Tremplin 2019 Main Square* [en ligne]. Disponible sur : <https://mainsquarefestival.fr/fr/experience/tremplin-2019-main-square> [consulté le : 28 juillet 2019].

[22] R4. 2019. *Festival Rock Gratuit* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.festivalr4.fr/index.html> [consulté le : 28 juillet 2019].

La première constatation par rapport au Tremplin du Main Square Festival d'Arras est que celui-ci est soutenu majoritairement par la Ville d'Arras. C'est la mairie qui régit les inscriptions via leur site web[23], et c'est également la mairie qui s'occupe des auditions live qui se déroulent au Pharos[24], pôle culturel de la ville, et qui assurent aux gagnants de jouer en première partie d'un des spectacles de la programmation de la saison suivante. Leur démarche est de soutenir et d'accompagner les jeunes talents musicaux de la région. Les prix proposés pour les gagnants sont cette participation à la saison culturelle du Pharos, se produire sur une des scènes du Main Square Festival, mais également depuis 2019, gagner un chèque-cadeau de 500 euros dans la gamme *Eagletone* de chez Woodbrass[25] (et tout ceci en partenariat avec le Crédit Mutuel Nord Europe).

Pour Rock R4, la démarche est différente, autant que la démarche globale du festival diffère du fonctionnement du Rétro C Trop. Tout d'abord, il s'agit d'un éco-festival gratuit, qui se finance via des dons de particuliers et via le mécénat. Leur programmation (hors têtes d'affiche) est globalement locale, et leur tremplin se présente sous la forme d'une scène ouverte dans une caravane type AIRSTREAM. Il n'y a pas d'enjeu spécial, hors le fait de jouer sur le festival et donc d'offrir un espace de visibilité aux participants.

II) Description et analyse des missions effectuées

1) La prise en main du projet

Cette partie sera divisée en plusieurs pôles afin de montrer les axes et les temps forts de la réalisation de mon projet. Tout d'abord il a fallu analyser les attentes de mes dirigeants et de nos partenaires, il a fallu mettre en place bon nombre d'éléments de communication et d'outils, dont la création d'une association, et enfin, nous avons dû chercher des subventions et partenaires afin de financer et relayer ce projet.

---

[23] VILLE D'ARRAS. 2019. *Formulaire Tremplin Main Square 2019* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.arras.fr/fr/formulaires/formulaire-tremplin-main-square-2019> [consulté le : 28 juillet 2019].

[24] VILLE D'ARRAS. 2019. *Pharos* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.arras.fr/fr/mes-loisirs/culture/le-pharos> [consulté le : 28 juillet 2019].

[25] Woodbrass est un revendeur spécialisé en instruments de musique et matériel musical.

a) Analyse des attentes et de la cible

Afin de prendre en main le projet, j'ai effectué une première réunion avec Jérémy DRAVIGNY. Cette réunion s'est déroulée le 22 janvier 2019. Avant mon arrivée, certains plans avaient été déjà établis avec la direction concernant le projet de Tremplin. Les bases posées étaient celles-ci :

- Travailler autour de la demande de subvention à la SPEDIDAM pour convenir au mieux aux critères, notamment au niveau des contrats d'engagements (nous en reparlerons dans la partie financement).
- Dans la communication, il faudra promouvoir le fait que ce projet permet la création d'une nouvelle scène sur le Rétro C Trop.
- Il faudra limiter les candidatures aux habitants de la région Hauts-de-France uniquement.
- Il faudra garder une certaine harmonie artistique : en effet, les groupes sélectionnés devront avoir un univers cohérent avec la programmation du festival.
- Deux auditions live seront à prévoir dans des villes de la Somme, hors Amiens, afin de décentraliser les événements culturels.
- Dans le formulaire d'inscription au tremplin, il faudra d'ores et déjà demander les informations administratives de chaque groupe pour gagner du temps ensuite, et éviter les oublis et les difficultés à obtenir certaines informations.

S'en est suivi une période de réflexion, afin de trouver les solutions les plus adaptées à notre situation. Celles-ci seront détaillées dans la partie suivante.

Nous avons également eu une réunion au début du mois de février avec Monsieur Frédéric SANNIER, Directeur de la Culture, et Monsieur David RAUSCENT, Directeur de la Communication, au Conseil Départemental de la Somme. J'y ai accompagné mes deux dirigeants. Le but de cette réunion étant de définir les attentes du département en échange de la subvention qu'ils prévoyaient de nous accorder pour ce nouveau projet :

- Les groupes sélectionnés pour les auditions devront, en majorité, être samariens, et tous provenir des Hauts-de-France.
- Par ailleurs, pour pallier à ce critère géographique restreint, le tremplin sera ouvert à

un plus large spectre de musique.

- Quatre ou cinq groupes devront être sélectionnés pour participer à chaque soirée d'audition, donc huit à dix au total, et six d'entre eux devront jouer sur la nouvelle scène du festival Rétro C Trop.
- Les villes à démarcher pour les auditions sont idéalement : Roye, Albert, Saint-Riquier (Monsieur SANNIER a précisé que la salle du Préô étant gérée par le département, il est simple d'obtenir la salle gratuitement. Cependant, celle-ci ne fait que 120 places et aucun matériel n'y est disponible) et Abbeville. Mon directeur, Philippe TASSART, a néanmoins souligné qu'il ne serait possible d'organiser de telles auditions si une participation financière de la ville d'accueil n'était pas possible.
- Une association devra être créée pour le versement de la subvention. En effet, il est plus simple et plus facilement justifiable pour un Conseil Départemental de verser une subvention conséquente à une association plutôt qu'à une société. La nouvelle association sera à architecturer autour de la société GINGER.
- Une aide sera apportée concernant la communication autour du tremplin. Le Conseil Départemental s'est engagé à relayer nos éléments de communication pour diffuser au mieux le tremplin. Il faudra néanmoins veiller à ce que le logo du département apparaisse sur tous les éléments, à une proportion correcte. Tous les éléments de communication liés au Tremplin devront être soumis pour validation de la part du Département avant toute publication.
- Monsieur SANNIER a également proposé de programmer un de ses groupes coup-de-coeur du tremplin lors d'un des événements de la saison autour du Festival de Saint-Riquier.
- Enfin, ce projet devra être largement relayé par la presse. Pour renforcer l'aspect départemental de celui-ci, il faudra engager la presse quotidienne régionale, ainsi que les radios sur le sujet.

Ces nouvelles directives nous ont permis d'avoir un axe plus clair pour ce tremplin, et de partir sur de bonnes bases, en connaissant les volontés de chacun des acteurs, tout en travaillant conjointement avec ce partenaire institutionnel principal.

b) Les moyens mis en oeuvre

Afin de mettre en place le projet j'ai commencé par effectuer un *brainstorming* des taches à réaliser et des moyens nécessaires. Il fallait tout d'abord créer un règlement du tremplin[26] ainsi qu'un formulaire d'inscription[27]. Plusieurs moutures ont été nécessaires avant d'arriver au résultat final. Ceux-ci ont été lus et corrigés par Anne TAQUET et Jérémy DRAVIGNY, avant d'être finalement validés par Philippe TASSART. Il m'a fallu reprendre tous les critères, tout en y ajoutant des conditions particulières afin de cibler les groupes pouvant postuler, et qu'une pré-sélection se fasse sans que nous ayons à y travailler en détail. En effet, répondre à un questionnaire demandant des informations administratives, des fichiers audio et vidéo, une liste de concerts effectués, entre autres, permet de dissuader les groupes débutants, n'ayant pas de chanson enregistrée ou n'étant pas encore prêts à évoluer professionnellement. De plus, les groupes acceptant les conditions du règlement du tremplin s'engageaient à être disponibles aux dates d'auditions, et également aux dates du Rétro C Trop.

Il fallait également pouvoir mettre en ligne, sur le site internet du Rétro C Trop ces documents et questionnaire. J'ai dû réfléchir à la meilleure façon de faire, mais surtout, me familiariser avec le *back-office* du site internet du festival Rétro C Trop[28]. Celui-ci est hébergé sur OVH et a un fonctionnement très particulier. En effet, le développeur ayant conçu le site n'a pas travaillé correctement et n'a pas créé un plan de site cohérent. Cela a donc été une difficulté car personne au bureau ne savait comment le site fonctionnait et comment il était possible de le modifier. C'est donc une des premières choses à laquelle je me suis attelée. J'ai donc créé une nouvelle page de site, que j'ai masquée le temps de rendre le tremplin public. Je me suis renseignée afin de réussir à héberger un document PDF dans une page. Cependant, je n'ai pas réussi à inclure un formulaire directement sur le site web. La solution se trouvait donc dans la création d'un compte *Google*, sous l'adresse "tremplin.retroctrop@gmail.com", qui m'a permis d'avoir accès au logiciel en ligne

---

[26] Se référer à l'Annexe 1, page 51.

[27] Se référer à l'Annexe 2, page 54.

[28] RETRO C TROP. 2019. *Rétro C Trop* [en ligne]. Disponible sur : <https://retroctrop.fr/> [consulté le : 28 avril 2019].

Google Forms, permettant de créer et héberger des questionnaires en ligne, et à *Google Drive,* un serveur de type *cloud* permettant d'héberger en ligne des documents et d'y avoir accès depuis plusieurs terminaux. De ce fait, les fichiers téléchargés par les postulants au tremplin étaient centralisés sur une seule et même plateforme, accessible à tous les employés du bureau, en temps réel.

Suite à notre rendez-vous avec le Département de la Somme, j'ai entrepris des recherches de salles pouvant accueillir les auditions live du Tremplin HEROES. Après avoir effectué une première sélection de salles du département, ayant une jauge correspondant à nos attentes (pas plus de 400 places assises et/ou debout), j'ai contacté par téléphone les mairies de Abbeville, Albert, Roye, Ailly-sur-Noye et Flixecourt pour connaître les disponibilités et conditions de location des salles. Ceci est lié étroitement avec la recherche de subventions puisque nous demandions une participation financière des mairies, en plus de la location à titre gracieux des salles, afin de faire face aux charges d'aménagement des salles (location de matériel, personnel technique, *catering*, accueil des artistes, accueil du public, sécurité…). Les mairies n'ont pas été réceptives à ce type de démarchage, j'ai donc rédigé un courrier argumenté, envoyé par mail par mes supérieurs, ou envoyé par courrier aux maires concernés[29]. Des retours nous sont parvenus de la part des mairies d'Abbeville, de Roye et d'Albert. Seule la mairie de Roye a accepté de participer financièrement à ce projet. Notre choix s'est donc porté sur le Théâtre de l'Avre de Roye, salle connue par GINGER, et convenablement équipée ; et sur l'Espace Culturel Saint André d'Abbeville, malgré l'absence de participation financière de la mairie. Cependant, la salle nous a été proposée gratuitement, et du personnel technique a été mis à notre disposition gracieusement durant toute la journée du tremplin (un régisseur lumière et un technicien plateau). Les premières dates fixées pour le tremplin étaient à la mi-mars. Malheureusement, cela nous laissait peu de temps pour relayer les informations d'inscription au tremplin, et nous voulions laisser la chance à un maximum de groupes de connaître notre projet. Nous avons donc pris la décision de prendre un peu plus de temps, et laisser le projet mûrir, en fixant des auditions au 13 et 19 avril 2019. Concernant les horaires, il s'agissait de laisser chacun des quatre groupes jouer vingt minutes, et compter

[29] Voir exemple de lettre en Annexe 3, page 56.

vingt autres minutes de changement plateau entre chaque groupe, ce qui nous amenait à un début des auditions à 20h00, pour une fin de passage du quatrième et dernier groupe à 22h20.

Pour le lancement du projet, j'ai réfléchi aux façons de pouvoir faire connaître le tremplin au public, et aux groupes ciblés. Outre la presse, et les réseaux sociaux, il m'a semblé essentiel de me concentrer sur les différents canaux de diffusion possibles. Plusieurs réseaux amiénois m'ont semblé importants :

- Le quartier Saint-Leu avec les bars, appréciés notamment par la tranche d'âge 18-35 ans, et qui accueillent des milliers de personnes chaque semaine.
- Tous les autres bars excentrés, proposant des concerts, ou ayant un attrait particulier pour la musique.
- Les salles de concert et espaces culturels à Amiens et aux alentours.
- Le conservatoire de musique.
- Les facultés amiénoises.
- Les dispositifs d'accompagnement de musiciens, ou lieux de vie, comme la Cité Carter, ou Objectif Lune, dispositif d'accompagnement dirigé par Vincent RISBOURG de La Lune des Pirates.

Toujours dans cette optique de lancement de projet, il nous fallait pouvoir toucher la presse régionale. J'ai donc préparé un communiqué de presse[30] concis, sur une page, à envoyer à notre fichier presse la veille du lancement des candidatures (pour que l'information soit reprise le jour J de l'ouverture des candidatures). Nous avons notamment eu des articles dans le Courrier Picard[31], et un espace de parole sur France Bleu Picardie[32]. Un second communiqué de presse[33] a été également diffusé pour l'annonce de la pré-sélection pour les

---

[30] Voir Annexe 4, page 57.

[31] COURRIER PICARD. 2019. *Un tremplin pour les artistes émergents au festival «Retro C Trop» au château de Tilloloy* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.courrier-picard.fr/art/169971/article/2019-03-06/un-tremplin-pour-les-artistes-emergents-au-festival-retro-c-trop-au-chateau-de>, [consulté le : 6 mars 2019].

[32] FRANCE BLEU PICARDIE MATIN. 2019. *Podcast : Philippe Tassart, Organisateur du festival Rétro C Trop* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.francebleu.fr/emissions/invite-de-france-bleu-picardie-matin-7h10/picardie/invite-de-france-bleu-matin-7h10-195>, [consulté le : 20 mars 2019].

[33] Voir Annexe 5, page 58.

auditions live, et un troisième[34] pour annoncer les lauréats du Tremplin HEROES se produisant sur la Scène HEROES-APRÉVA, les 29 et 30 juin 2019.
Ces communiqués de presse ont également été relayés par le Conseil Départemental de la Somme, et nous avons également reçu la visite de la rédactrice en chef du magazine « Vivre en Somme » sur notre audition live de Roye, qui nous a accordé une double page[35] dans le magazine des mois de mai et juin 2019.

Afin de n'oublier aucune tâche à effectuer en amont, et lors des jours d'auditions ou sur le festival, j'ai rédigé plusieurs listes de tâches en les classant par pôles, afin de voir quelles tâches il m'était indispensable de déléguer (notamment les tâches de graphisme ou de montage vidéo), mais aussi de définir précisément mes besoins en personnel sur chaque date d'audition. Il a cependant été parfois difficile de faire respecter le planning auprès de mes collègues. En effet, GINGER étant sur plusieurs fronts à la fois, notamment sur de la promotion locale, et sur le festival Rétro C Trop en lui-même, j'ai parfois eu l'impression que mon projet n'était pas un enjeu important ou assez pris au sérieux. Cela a notamment été le cas concernant la création des visuels[36] pour le tremplin, mais aussi la promotion du tremplin sur les réseaux sociaux, avec les courtes vidéos de questions rapides permettant de mieux connaître les groupes. Les vidéos n'ont été montées qu'au dernier moment, sur les deux dernières semaines précédent le festival. Pourtant, nous avions effectué une réunion avec Kawtar BELKACEMI et Clémence BONNEVAL (stagiaire précédent Margaux LEBRUN à la communication) afin d'élaborer un plan de communication et un planning précis. Nous avions décidé d'une trame à suivre concernant les réseaux sociaux, créé les questions et discuté du format des vidéos format court enregistrées lors des auditions, et également bien défini les tâches que chacune avait sous sa responsabilité. Ce planning est le seul ayant fait défaut, au point, à mon sens, de contribuer à l'altération du résultat de l'affluence du public aux auditions du tremplin.

Le planning final du tremplin en amont du festival a donc été le suivant :

---

[34] Voir Annexe 6, page 59.

[35] Voir Annexe 7, page 60.

[36] Voir Annexe 8, pages 61 et 62.

- Sortie du Communiqué de Presse et ouverture des candidatures : lundi 4 mars 2019
- Envoi de l'extraction des fichiers de candidatures : tous les jours à 18h, du 4 au 24 mars 2019
- Fin des candidatures : dimanche 24 mars 2019
- Pré-sélection sur écoute et contact des pré-sélectionnés : du 25 au 29 mars 2019
- Annonce des pré-sélectionnés et publication des vidéos personnelles des groupes : à partir du samedi 6 avril 2019
- Auditions : samedi 13 avril 2019 à l'Espace Culturel Saint André d'Abbeville et vendredi 19 avril 2019 au Théâtre de l'Avre de Roye
- Annonce des lauréats : mercredi 24 avril 2019
- Publication des vidéos petit format prises lors des auditions : entre le 24 avril et le 27 juin 2019
- Clôture du dossier SPEDIDAM : lundi 6 mai 2019

Avec l'aide de la responsable billetterie, Morane LEFRANÇOIS, nous avons pu mettre en place un système de billetterie gratuite, via la plateforme WEEZEVENT, pour les deux auditions live. Ce système nous a paru plus pratique d'un point de vue sécuritaire. En effet, le principe « d'entrée libre » est utopique de nos jours, car pour des raisons de sécurité, les normes ont été renforcées après les attentats notamment. Nous nous devions d'avoir un décompte précis du nombre de personnes étant présentes dans la salle au moment des spectacles, et ce système d'inscription sur internet en amont était une bonne alternative. Bien entendu, nous avions prévu un guichet à l'entrée des auditions puisque nous nous attendions à recevoir des personnes sans billets, ce qui a été le cas.

Pour mettre en place la billetterie, Morane avait besoin d'un certain nombre d'informations (l'intitulé de l'événement, la date et l'heure, un descriptif succinct de l'événement, et d'un visuel) afin d'éditer un Bon à Tirer (B.A.T.), et de valider la création des événements.

Pour le contrôle lors des événements, nous avons loué un terminal par WEEZEVENT, sur lequel j'ai pré-chargé les billets[37] en amont (le terminal est également connecté au Wi-Fi afin d'obtenir les inscriptions en temps réel). Il a donc suffi de scanner les billets afin de connaître le nombre précis de personnes présentes dans chaque salle.

[37] Un exemple de billet est à retrouver en annexe 9, page 63.

Sur le sujet de la sécurité aux les auditions, nous avons contacté une société de sécurité événementielle sur Amiens afin de nous proposer leurs services pour un agent de sécurité SSIAP[38] par soir. Cet agent était présent dès l'ouverture des portes pour un contrôle visuel des sacs, et ce jusqu'à la fin de l'événement.

D'un point de vue technique, nous avons demandé en amont les fiches techniques des salles afin de connaître leurs équipements. La salle d'Abbeville avait tout le matériel technique nécessaire (hormis le *backline* qui nous a été prêté par notre partenaire Royez Musik). Deux agents techniques ont été mis à notre disposition. Nous avons simplement employé un technicien son, à l'aide du GUSO (l'emploi à l'aide du GUSO sera expliqué dans un prochain temps). Concernant Roye, la salle était également équipée, mais aucun personnel technique n'était mis à notre disposition. Nous avons donc contacté Arnaud LAGUERITTE, de la société LG LIVE SON, afin de nous aider. Ayant une connaissance approfondie de cette salle, il s'est donc occupé de la mise en place technique de la soirée, entouré de Charles au son, et Greg à la lumière, à l'aide également du matériel de Royez Musik. C'est d'ailleurs cette même équipe qui s'est chargée de la technique sur l'ensemble de la Scène HEROES-APRÉVA, en amenant cette fois tout le matériel lumière et son, la scène n'étant pas équipée. Le travail d'Arnaud LAGUERITTE a été irréprochable, en amont et sur site, ce qui nous a beaucoup aidé lors de ces événements. En effet, il s'est chargé de contacter chaque groupe lauréat en amont afin de connaître leurs besoins techniques et de vérifier la faisabilité de chaque demande.

Avant chaque événement, une feuille de route[39] a été rédigée par mes soins et envoyée à chaque groupe, aux techniciens et équipes organisationnelles des événements. Cet envoi était suivi d'un appel téléphonique afin de m'en assurer bonne réception, et de vérifier s'il y avait d'autres demandes d'informations complémentaires. Cela a permis aux groupes de connaître leurs horaires précis d'arrivée, de balances, et d'entrée sur scène, ainsi que leur temps de jeu. Bien entendu, une table régie était prévue pour la journée

---

[38] Un agent de sécurité SSIAP est un agent de sécurité étant, en plus, habilité pour le Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes.

[39] Voir Annexe 10, page 64.

entière afin de permettre à chacun de se restaurer, en plus des repas servis par une équipe de *catering* employée pour l'occasion.

J'ai eu en charge également lors de ces auditions et du festival, de m'occuper de l'accueil des artistes du tremplin, en leur aménageant des espaces loges (agrémentés de *goodies* de nos partenaires lors du festival), et des achats de nourriture pour leur offrir un véritable accueil et qu'ils ne manquent de rien.

Lors des auditions, une buvette a été mise en place, afin de permettre au public de passer un moment convivial pendant les changements plateau. Cela devait également permettre une rentrée d'argent dans les caisses de l'association, malheureusement, nous n'avons pas réussi à rentabiliser cet investissement. Nous avions prévu un fond de caisse, ainsi qu'un terminal de paiement par Carte Bancaire, prêté par notre banque.
Nous avions trouvé un brasseur de Roye ayant accepté de nous prêter et livrer une tireuse à bière lors des deux phases d'auditions, tout en ne nous facturant pas les fûts amenés mais non percutés. J'avais effectué quelques achats de boissons non-alcoolisées également. L'ouverture de ces buvettes nécessitait une autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire, à demander en amont en mairie. Les deux villes nous ont accepté cette demande, il faudra cependant penser, pour les années suivantes, à faire cette demande bien en amont (l'usage impose une demande deux mois en amont de l'événement, et une exception a été faite cette année, au vu de l'urgence de la première édition).

c) « Les Terres Fortes », création d'une association

Afin d'être en accord avec les exigences du Conseil Départemental de la Somme, la création d'une association a été une étape indispensable pour la réalisation de ce projet. En effet, c'était la condition *sine qua non* afin d'obtenir la plupart des subventions de la part des institutions (référencées dans la partie suivante de ce mémoire).

Le choix du nom de l'association avait déjà été effectué par mes dirigeants. En

effet, Philippe TASSART étant très attaché au Santerre, territoire de Picardie où il est né, et notamment à la ville de Grivillers, il a souhaité donner à l'association le nom d'un large espace de champs, près de sa commune, là où il a joué toute son enfance : « Les Terres Fortes ». Cela évoque également des terres fortes de caractère, ce qui fonctionne parfaitement avec la musique.

Pour diriger cette association, et afin d'éviter tout conflit d'intérêt, deux personnes proches de mes directeurs ont été choisies. Tout d'abord, au poste de présidente de l'association, Madame Christelle TASSART, belle-soeur de Philippe TASSART. Madame TASSART a une parfaite connaissance du territoire des Terres Fortes, puisqu'elle vit, elle-même dans le village de Grivillers. Elle participe également au Festival Rétro C Trop depuis la première édition en tant que responsable des caisses *Cashless*. Madame Anne MILARD, désignée pour être la trésorière de l'association, est, quant à elle, une cousine de Anne TAQUET. Elle participe elle aussi au festival depuis la première année, afin d'aider aux préparations et au démontage du site.

Premièrement, je me suis renseignée sur les conditions de création d'une association, concernant les déclarations et documents nécessaires, avec l'aide du site internet du gouvernement réservé aux associations[40]. La démarche était la suivante :

- Remplir un document de déclaration initiale d'une association (j'ai opté pour la version en ligne) mentionnant le nom de l'association, l'objet de l'association, l'adresse du siège social et la date de l'assemblée générale constitutive.
- Joindre au dossier une copie du procès verbal d'assemblée générale constitutive, une copie des statuts et la liste des dirigeants.

Nous avons dû tout d'abord rédiger ces documents et les faire signer par les deux membres du bureau de l'association.

Également, il fallait une adresse mail valide afin de pouvoir s'inscrire sur le site France Connect afin de faire ces démarches. J'ai donc créé un nom de domaine via l'hébergeur OVH, afin de louer le domaine "lesterresfortes.com", et de pouvoir y créer une

[40] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE. 2019. *Créer, gérer et développer son association* [en ligne]. Disponible sur : <https://associations.gouv.fr/> [consulté le : 18 février 2019]

adresse mail « administration@lesterresfortes.com ».

Le dossier a été déposé sur le site internet en date du 28 février 2019, et nous avons reçu le récépissé de la déclaration de l'association le 4 mars 2019 sous le numéro W803004844. Ce numéro de déclaration vaut pour numéro d'immatriculation au Répertoire National des Associations (le RNA). La création de l'association a été publiée au JOAFE[41] le 9 mars 2019, sous l'annonce numéro 1604. Cette publication au Journal Officiel est payante, pour un montant de 44 euros (non-assujetti à la TVA) pour une publication de moins de 1000 caractères, ce qui était notre cas.

Après la déclaration de l'association, nous avons dû demander une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE) puisque le but de l'association était de recevoir des subventions de la part de certaines collectivités territoriales. Cette demande était à adresser à l'INSEE[42] - Centre Statistique de Metz par courrier. En retour, nous avons reçu un Certificat d'Inscription au SIRENE en date du 11 mars 2019, sur lequel sont apposés les numéros SIREN[43] et SIRET[44] de l'association, mais également le Code APE[45] : 9499Z (autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire).

Dans le cas où plus de six événements par an allaient être organisés par l'association, nous avons préféré faire une demande de licence d'entrepreneur du spectacle vivant. Par procès verbal d'assemblée générale du 17 mars 2019, les membres de l'association ont désigné Christelle TASSART comme étant le dirigeant au nom duquel les licences 2 et 3 allaient être demandées. Pour faire cette demande, il fallait justifier,

---

[41] Le JOAFE est le Journal Officiel des Associations et des Fondations d'Entreprise de la République Française, publié par la Direction de l'Information Légale et Administrative

[42] L'INSEE, déjà cité précédemment dans ce mémoire par rapport à ses études sur le territoire Picard, est l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques.

[43] Le SIREN est le Système d'Identification du Répertoire des Entreprises, le numéro unique d'identification de chaque entreprise.

[44] Le SIRET est le Système d'Identification du Répertoire des Établissements permettant à chaque siège d'établissement d'être identifié.

[45] Le Code APE (ou Code NAF : Nomenclature d'Activités Française) est un code créé par l'INSEE afin de classifier les différentes Activités Principales Exercées par les entreprises ou établissements.

notamment, d'un diplôme attestant de deux années scolaires suivies dans l'enseignement supérieur. Étant diplômée d'une licence LLCER[46] Allemand, Christelle TASSART était éligible à l'obtention des licences. J'ai donc déposé la demande auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France en date du 15 avril 2019.
La commission régionale consultative d'attribution des licences a eu lieu le 4 juillet 2019 et a accordé à Madame TASSART les licences 2 et 3 d'entrepreneur du spectacle vivant (numéros de licence 2-1122670 et 3-1122671), pour une période de 3 ans renouvelable.

Afin de pouvoir payer le technicien son employé lors de l'audition live d'Abbeville, nous avons eu recours au GUSO[47]. Cette affiliation permet à l'association d'employer des intermittents du spectacle en saisissant les déclarations uniques à l'embauche, entre autres services informatifs. Notre comptable, Patricia CHARLOT s'est chargée de cette tâche. Par ailleurs, il faut noter que cette affiliation est nécessaire afin de confirmer l'obtention des licences 2 et 3, un justificatif étant demandé par la DRAC à réception de la décision de la commission.

Bien entendu, afin de pouvoir payer les factures, les salaires et recevoir les subventions, nous avons contacté plusieurs banques afin de souscrire à une formule de compte bancaire. C'est au Crédit Mutuel que nous avons fait confiance, dans une démarche de simplicité, puisqu'un compte bancaire existe déjà dans cette banque pour la société GINGER. Notre conseiller nous a donc simplifié les démarches et indiqué les documents à lui envoyer pour la création de compte, et nous aide également afin de débloquer des fonds en « prêt », en l'attente de réception des subventions de la part des institutions, puisque celles-ci mettent un certain temps à être délivrées.

Enfin, la dernière démarche consistait à assurer la responsabilité civile de l'association, nos bénévoles, et le matériel acheté ou loué. Pour cela, je me suis rapprochée de la MAIF Association & Collectivités qui m'ont permis d'obtenir une assurance à taux avantageux et raisonnable. L'avantage étant qu'à l'instant ou la demande de souscription

---

[46] La licence LLCER est une licence Langues, Littératures, et Civilisations Étrangères et Régionales.

[47] Le GUSO est le Guichet Unique du Spectacle Occasionnel, un service mis en place par Pôle Emploi.

était formulée, même par téléphone, la couverture était mise en place.

Cependant, une dernière question reste en suspens entre la comptabilité et la présidence de l'association : l'assujettissement ou non à la TVA. Un questionnaire est à remplir par la comptable afin de définir si cela est nécessaire. Ce domaine n'étant pas dans mes compétences immédiates, j'ai préféré ne pas prendre la responsabilité de faire ce choix, et c'est une question qui reste en suspens à l'heure actuelle.

2) La recherche de financements et de partenariats

a) Les financements et partenaires de 2019

Comme nous l'avons vu dans la partie précédente, notre première source de financement a été le soutien du Conseil Départemental de la Somme. Cette subvention conséquente nous a permis de faire avancer notre projet dans de bonnes dispositions, sans faire l'impasse sur la qualité du matériel, ou du personnel, afin d'accueillir les groupes dans les meilleures conditions, que ce soit lors des auditions live ou lors des deux jours du festival Rétro C Trop. Cependant, il nous a été difficile par moments de communiquer avec les acteurs du Département, notamment pour recevoir le dossier de subvention papier à remplir. De surcroît, beaucoup de contraintes ont été mises en place, nous retirant une part de liberté quant au déroulement du tremplin.

Une seconde source de financement a été la participation de la Ville de Roye, à la suite du démarchage des salles pour les auditions live du tremplin. Cet argent nous a permis de financer les charges d'organisation des auditions de cette ville. Cela montre l'engagement de la ville dans leur volonté de faire vivre le Théâtre de l'Avre en tant que lieu culturel ouvert à tous, et non pas seulement pour la programmation saisonnière proposée par GINGER. Dans un contexte local où l'intérêt des habitants pour la culture est assez limité, une soirée de découverte, gratuite, et ouverte à tous, aidée par la mairie est une bonne initiative afin d'initier les habitants à la musique live.

Suivant l'idée de financement de la part de la Ville de Roye, la Communauté de Communes du Grand Roye a également accordé au festival une subvention plus importante en comparaison avec les années précédentes. En effet, cette institution est habituée au soutien du Festival Rétro C Trop. Cependant, compte tenu de l'aboutissement du projet de la nouvelle seconde scène, et reconnaissants de notre volonté de faire participer le territoire du Grand Roye au Tremplin HEROES (pour rappel, une des auditions s'est déroulée dans la ville de Roye), leur participation financière a été sensiblement augmentée pour l'année 2019.

La SACEM[48] nous a également suivi sur ce projet, et sur le festival en général. Cependant, malgré leur participation au Tremplin en tant que partenaire et membre du jury, la subvention du festival a été drastiquement réduite pour l'édition 2019 de Rétro C Trop, sans explications particulières.

Nous avons également soumis notre candidature à une subvention proposée par la SPEDIDAM, la Société de Perception et de Distribution des Droits des Artistes-Interprètes, concernant l'aide « Création et Diffusion du Spectacle Vivant (CRDI) - Festival », aide étant destinée aux organisateurs de festivals de musique[49]. La commission que nous visions, selon leur calendrier, était celui de la semaine du 13 au 17 mai 2019, le dossier devant être envoyé, complet, avant le 25 mars 2019. Cependant, nous avions prévu une commission de secours, et au vu des changements de date des auditions, il nous a été nécessaire de passer sur la commission suivante, du 24 au 28 juin 2019, en remettant le dossier complet avant le 6 mai 2019. Le dossier a été rempli par Ariane LEFEVRE, une administratrice de production en *freelance* basée à Paris, qui aide ponctuellement la société GINGER à rechercher des financements, et à remplir les dossiers de subventions. Je lui ai apporté toutes les pièces et informations nécessaires à la création du dossier.
Nous avons basé une partie du règlement de notre tremplin sur cette demande d'aide. En effet, celle-ci avait un impact sur la rémunération des artistes du tremplin lors du festival et sur le nombre de jours de représentation. Les artistes se sont engagés à jouer gracieusement

---

[48] La SACEM est la Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique.

[49] Les critères d'attribution de cette subvention sont à retrouver en Annexe 11, page 65.

lors des auditions, cependant, ils ont été rémunérés selon les recommandations de la SPEDIDAM sur les deux dates du Festival Rétro C Trop, les 29 et 30 juin 2019, mais également sur une troisième date. Initialement prévue en partenariat avec le Festival de Saint-Riquier, celle-ci eu lieu lors d'une fête locale à Mers-Les-Bains où le groupe The Swinging Dice s'est produit en première partie de Forever Amy. Les artistes ont été rémunérés via contrat d'engagement par la Société GINGER.
Malheureusement, malgré le respect et l'attention accordés aux critères d'attribution, notre demande d'aide a été rejetée, et nous en avons été notifiés le 2 juillet 2019.

Philippe TASSART nous a fait part de sa volonté de trouver un partenaire financier privé sur le Tremplin HEROES. Nous avons donc travaillé avec Marine COLL ROTGER sur les entreprises locales pouvant être intéressées par cette proposition. Nous avons pensé à l'entreprise Bonduelle, se trouvant à Estrées-Mons dans la Somme, mais ils avaient déjà rejeté l'idée de participer au Festival Rétro C Trop, et nous n'avons pas eu de retour de leur part concernant notre nouveau projet. Également, nous avons pu rencontrer le directeur du magasin Boulanger à Amiens-Dury, cependant il n'avait pas de source de financement possible pour de tels projets. C'est alors que j'ai proposé à Marine de nous tourner vers les mutuelles (étudiantes ou non). En plus de leur proposer de devenir un partenaire au niveau de la prévention sur l'ensemble du festival (éthylotest, crème solaire et chapeaux, entre autres), ils pouvaient devenir partenaires officiels de la nouvelle scène et prendre part à tous nos éléments de communication. C'est alors que la mutuelle APRÉVA a répondu avec intérêt à notre proposition, en nous demandant de travailler sur plusieurs propositions financières, dont celle qui a été acceptée sous les conditions suivantes, en contrepartie de leur participation financière :

- Apposer le logo APRÉVA MUTUELLE sur les éléments publicitaires et communicationnels.
- *Naming* de la seconde scène en « Scène HEROES - APRÉVA ».
- Mise à disposition d'une page de publicité dans le programme du festival.
- Réservation d'une loge par soir pour 14 personnes dans l'espace VIP du festival.
- Mise à disposition d'un stand APRÉVA MUTUELLE sur le festival pour la prévention.

- Placement de signalétique APRÉVA MUTUELLE sur les côtés de la Scène HEROES-APRÉVA.
- Placement de signalétique APRÉVA MUTUELLE sur l'ensemble de la zone vintage du festival Rétro C Trop.

Signalétique placée autour de la Scène HEROES-APRÉVA
© Gaëlle Flesselle

Concernant la Scène HEROES-APRÉVA du festival Rétro C Trop, nous souhaitions louer la scène-mobile mise à disposition par la Région Hauts-de-France via le dispositif PMSE[50]. Il s'agit d'une *StageCar IV Europodium* Couverte. C'est la remorque d'un camion venant se disposer sur le site du festival, et se dépliant mécaniquement. Celle-ci n'est pas équipée mais offre aux artistes un espace de 9 mètres de largeur sur 6,7 mètres de profondeur. J'ai donc envoyé un courrier recommandé au Président de la Région Hauts-de-France, Monsieur Xavier BERTRAND, afin d'exposer notre projet, et solliciter sa bienveillance afin de nous accorder la location de la scène. Nous avions estimé le coût de location de cette scène aux alentours de 3817,45 euros hors taxes, pour sept jours de

[50] Le PMSE est le Parc de Matériel Scénique et d'Exposition de la Région Hauts-de-France

location, hors coûts du forfait transport/montage/démontage à hauteur de 119,60 euros hors taxes. Nous avons reçu une réponse de la part de la Région Hauts-de-France en date du 23 mai 2019, nous informant que le prêt de la scène-mobile nous était accordé, à titre gratuit, pour une durée de sept jours, du 26 juin au 02 juillet 2019, montage et démontage inclus. Cela nous a représenté une économie totale de 3937,05 euros hors taxes.

Enfin, nous avons souhaité trouver un partenaire pour le matériel scénique des groupes, le *backline*[51], auprès d'un fournisseur local. Nous avons donc contacté l'enseigne Royez Musik, implantée dans la Somme et les Hauts-de-France. J'ai échangé avec le directeur, Monsieur Philippe VIGNON, qui m'a demandé une proposition de partenariat par mail[52]. Celle-ci a été acceptée : en échange de la présence de leur logo sur nos éléments de communication en rapport avec le Tremplin HEROES, de la possibilité d'apposer de la signalétique lors des auditions live et du Festival Rétro C Trop, et d'en fournir les preuves en photos[53], l'enseigne a accepté de nous prêter tout le *backline* nécessaire aux musiciens. Cela nous a été utile lors des auditions, afin de mutualiser la scène et éviter des temps importants de changement plateau, cependant, nous avons pris la décision de ne pas faire de *backline* commun sur le festival, afin de laisser chaque groupe jouer avec son matériel personnel, dans les conditions réelles d'un festival.

Tous nos partenaires ont été approchés afin de les inciter à partager nos éléments de communication concernant le Tremplin qui utilisaient leur logo et mentionnaient notre partenariat, mais également afin de participer au Tremplin en tant que membres du jury, et ils ont tous reçu des propositions d'envoi d'invitations de notre part que ce soit sur les auditions live ou sur le festival. Malheureusement, peu d'entre eux ont manifesté leur intérêt pour être présents à nos côtés lors des événements.

---

[51] Le backline est un mot d'origine anglaise qui désigne le matériel scénique présent sur scène (amplis, corps de batterie, micros, câbles…)

[52] Voir Annexe 12, pages 66 et 67.

[53] Voir Annexe 12, pages 66 et 67..

b) Objectif 2020

D'autres recherches ont été menées afin de trouver des financements pour le tremplin, et plus largement pour le festival en lui-même. Ces possibilités ont été référencées afin de s'y pencher plus en détails pour la prochaine édition, les délais de dépôt des dossiers étant pour la plupart dépassés. Nous nous sommes notamment arrêtés sur :

- L'aide à la valorisation du patrimoine (art et histoire) de la part de la Région Hauts-de-France. En effet, le Château de Tilloloy, cadre exceptionnel du festival, est classé monument historique, et notre événement permet de le mettre en lumière.
- Nous avons parlé plus tôt dans le développement des nouveaux dispositifs mis en place par Xavier BERTRAND lors de sa présentation en 2017 de la nouvelle politique culturelle mise en place en Région Hauts-de-France. Deux d'entre eux ont retenu notre attention : le dispositif « Résonances » qui aide à la décentralisation et à la prolongation des événements et festivals et le dispositif « Temps Forts » qui vise à accompagner les festivals notamment de la région.
- Le dispositif Europe Créative (EACEA[54]), créé par l'Union Européenne, et en attente de reconduction pour les années 2020 à 2027, c'est un sujet sur lequel nous restons en veille.
- L'ADAMI[55] propose une aide aux festivals de toute forme de spectacle vivant, à déposer trois mois avant le début de celui-ci. Elle ne peut excéder un tiers du budget global de l'événement.

Une veille doit être mise en place, en accord avec l'administratrice, Ariane LEFEVRE, et la direction, et un planning doit être envisagé afin de n'oublier aucune de ces opportunités.

III) La favorisation de l'émergence à travers les « tremplins »

1) Le temps des constats

[54] L'EACEA est l'Agence Exécutive Européenne « Éducation, audiovisuel et culture ».

[55] L'ADAMI est une société civile pour l'Administration des Droits des Artistes et Musiciens Interprètes.

Au total, nous avons reçu une soixantaine de candidatures de groupes pour les pré-sélections du Tremplin HEROES. Huit d'entre eux ont été retenus pour les auditions live, et six groupes ont pu jouer sur la Scène HEROES-APRÉVA du festival Rétro C Trop. Il s'agit de : Last Night We Killed Pineapple (Somme), Loris & The Buskers (Somme et région parisienne), The Swinging Dice (Somme et Oise), For The Hackers (Somme et Normandie), Dépassés (Somme), et François Long (Somme). La majorité requise de musiciens samariens a donc été respectée.

Nous avons fait le choix de ne pas faire participer le public aux votes afin de sélectionner les lauréats du tremplin, et ce pour plusieurs raisons. En effet, tout d'abord, notre jury est composé de professionnels de la musique ayant une parfaite connaissance de ce qui fonctionne sur scène et également dans le temps. Leurs voix sont donc de bons indicateurs de qualité. De plus, la quantité de fans d'un groupe, et leur taux de mobilisation sur les réseaux sociaux ne peuvent en aucun cas être fiables, ni garants de la qualité de la performance proposée. De ce fait, nous avons donc reçu des groupes aux styles éclectiques, avec un public mixte, ce qui rend le résultat intéressant. Par contre, grâce aux vidéos de court format, enregistrées lors des auditions et diffusées sur les réseaux sociaux en amont du festival, nous avons pu toucher une audience plus large qu'habituellement, puisque nous avons obtenu des interactions avec les communautés de chaque groupe lauréat. Ils ont pu partager la réussite du groupe qu'ils soutiennent, sans se sentir trop sollicités. C'est un des problèmes des tremplins à l'heure actuelle. Les groupes ont parfois l'impression d'abuser de leur communauté en les envahissant de demandes. Ce n'est pas le but d'une initiative qui est censée les porter et les pousser vers de nouvelles possibilités. Cependant, nous avons réellement manqué de public lors des auditions, c'est d'ailleurs le seul sujet sur lequel nous devons revoir l'ensemble de notre façon de fonctionner. Il peut donc être légitime de se demander s'il ne faudrait tout de même pas créer de l'engagement et des interactions sur les réseaux sociaux avec les communautés des groupes présélectionnés, sans pour autant qu'ils aient une influence sur les résultats du tremplin.

Comme nous venons de le voir, notre plus grand obstacle a été d'encourager le public à se déplacer jusqu'à nos auditions. Cela démontre qu'en Picardie, les habitants

n'ont pas nécessairement la volonté de venir dans une salle de spectacle pour découvrir des jeunes talents, même lorsque cela leur est offert. Mais, nous ne pourrons vérifier cette théorie sans améliorer, de notre côté, notre communication. Il est impossible et il ne serait pas juste de se baser uniquement sur l'année de lancement du projet. C'est donc notre travail pour la seconde édition : améliorer notre communication, la mettre en place le plus tôt possible, et faire en sorte de gagner en notoriété.
Nous avons organisé les auditions dans des villes éloignées du chef-lieu de Département, lieu central de la culture. La démarche de décentralisation est respectée, mais il pourrait être judicieux d'ajouter une soirée à Amiens, ou tout du moins d'impliquer le territoire et bassin culturel amiénois à notre projet.

Malgré la détermination montrée par la Région pour aider les festivals et l'émergence, le festival Rétro C Trop a vu sa subvention baisser de façon conséquente, en comparaison avec l'année précédente, ce qui représente une grande interrogation. Il faut noter que cette perte financière n'a pas été compensée par le prêt de la scène-mobile via le PMSE. En effet, avec plus de projets proposés, nous nous attendions à être aidés de la même façon que précédemment, au minimum. Mais c'est un sujet sur lequel nous allons travailler l'année prochaine, afin de comprendre, et de proposer des solutions lors de notre présentation de dossier de subvention, pour pouvoir retrouver les montants escomptés, (notamment en travaillant sur les dispositifs cités dans la partie « Recherche de financements et de partenariats »).

Avant d'avoir la notoriété des Inouïs du Printemps de Bourges, ou du Chantier des Francofolies, nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir. Plus la reconnaissance du public et des professionnels de la musique augmentera à propos de notre tremplin, plus les sources de financements, institutionnelles ou privées, seront facilement atteignables.
La subvention (tout comme le mécénat *in fine*) est comme un échange de procédés : chacun doit y trouver son intérêt, même lorsqu'il s'agit d'un budget culture à distribuer. Pour le demandeur, la subvention peut être une question de survie, pour le subventionneur, c'est avant tout une opération de communication.

2) Axes d'amélioration

Concernant notre tremplin, nous avons mis beaucoup de moyens en place, cependant, certains d'entre eux n'étaient peut-être pas exploités de la meilleure manière. Voici une liste des axes à améliorer, afin de faire grandir le projet, en plus de ceux déjà mentionnés dans les constats :

- Le temps de jeu des groupes aux auditions était correct, leur laissant le temps de s'exprimer. Cependant les soirées aurait peut-être pu commencer légèrement plus tard (vers 20h30) et nous aurions pu ajouter un cinquième groupe par soir. Cela nous amène à un début à 20h30, et une fin du dernier groupe à 23h30. Si les auditions restent le vendredi soir, ou le samedi soir, cela ne pose aucun problème d'ordre horaire, les spectateurs étant généralement en week-end. Nous avons de toute façon remarqué que le public n'arrivait pas avant 20h30 aux concerts de ce type, et que les spectateurs étaient plus enclins à consommer à la buvette pendant les entractes et à la fin des auditions.
- Il semble impératif d'ouvrir les candidatures au tremplin au plus tôt dans l'année 2020, et commencer donc la communication plus tôt, pour attirer plus de public sur cette prochaine édition. Par conséquent, nous agirons moins dans l'urgence et gagnerons en reconnaissance auprès du public.
- En restant sur le sujet des candidatures, plusieurs éléments sont à modifier ou à ajouter. Si le Département nous suit de nouveau sur le projet, et s'il nous impose toujours la condition géographique, il sera indispensable de demander d'office aux candidats les justificatifs de domicile de tous les membres des groupes afin d'attester de leur lieu de résidence dans le Département de la Somme ou dans la région Hauts-de-France. En effet, nous nous sommes retrouvés à deux reprises dans des situations désobligeantes puisque plusieurs membres de groupes habitaient en région parisienne ou en province, ce qui ne respectait pas le règlement. Également, pour des questions de comptabilité, il faudra demander en amont aux membres des groupes lauréats, leurs relevés d'identité bancaire afin de faciliter le paiement de leur cachet lors du festival.
- Les salles que nous avons occupées lors du tremplin étaient toutes en configuration

assise pour cette première année. Il serait judicieux pour l'année suivante de tenter une configuration assis/debout pour l'Espace Culturel Saint-André, et d'utiliser le Rex de Roye (ancienne discothèque ayant une scène) au lieu du Théâtre de l'Avre, qui permet une configuration en tout debout. Étant une salle voisine du Théâtre, un transfert de matériel sera peut-être possible. Il faudra donc vérifier auprès des municipalités si cela n'ajoute pas de coût supplémentaire.

- La buvette proposée lors des auditions live n'a pas eu l'effet escompté et nous n'en avons pas tiré de bénéfice. Il faudra donc penser à optimiser ce sujet, et également trouver un système plus logique d'encaissement, la méthode employée n'ayant pas été pratique au moment de faire des comptes, notamment concernant les consignes et déconsignes (les écocups ayant été consignées pour le montant d'un euro, remboursable à condition de rendre le verre).
- L'idée des vidéos sous forme de questions/réponses au format court, enregistrées aux auditions live, est vraiment très intéressante et permet au public présent sur les réseaux sociaux de mieux connaître les lauréats avant le festival, et de les attirer vers la seconde scène le Jour-J. Cependant, il faudra améliorer le cadrage et le son des vidéos en utilisant un matériel plus performant pour une meilleure qualité, et ajouter une bande son sur toute la durée de la vidéo, en modulant le volume lors des temps de parole des musiciens. Pour permettre de renforcer le fil conducteur entre chaque vidéo, et de créer une identité visuelle propre au Tremplin plus poussée et plus professionnelle, il faudra créer et décorer un espace, dans un endroit clos idéalement, et de façon similaire entre chaque ville d'audition.
- Une idée pour améliorer l'enjeu du tremplin, et afin de sortir du lot un ou plusieurs gagnants finaux à l'issue du festival, serait de trouver un sponsor ou un partenaire capable d'offrir un bon cadeau à utiliser pour des achats de matériel musical, ou un lieu de répétition ou de résidence proposé à titre gratuit afin d'encourager la création dans un cadre professionnel.
- Lors du passage au Festival Rétro C Trop, j'ai remarqué que moins de monde se déplaçait à la Scène HEROES-APRÉVA lors du changement de plateau sur la scène principale précédant la tête d'affiche de la soirée (alors que le dernier lauréat de la soirée se produisait). De ce fait, il faudrait peut-être débuter les concerts de la seconde

scène au moment du premier intermède de la journée et ainsi permettre au public de rester sur la grande scène avant la tête d'affiche.

- APRÉVA MUTUELLE, partenaire de cette édition, nous ont d'ores et déjà proposé de renouveler leur confiance pour 2020. Cependant, leur participation a été très tardive cette année. Il pourrait être intéressant de les impliquer plus tôt dans le projet, ce qui nous permettrait de toucher un public plus large, et avec plus de moyens grâce à leur service de communication et à leur communauté d'adhérents. En effet, APRÉVA MUTUELLE comptait, en 2017, plus de 700 000 adhérents (prévoyance et santé confondus)[56].

3) Difficultés rencontrées et ébauches de solutions

Dans un premier temps, le plus vaste problème concernant la favorisation de l'émergence reste le manque de moyens accordés, et le peu d'implication de la part des institutions. Nous avons eu la chance d'obtenir du Département de la Somme une subvention conséquente, cependant, ce fut au prix de beaucoup de conditions, empêchant une liberté, et limitant les possibilités concernant le tremplin. Limiter le tremplin géographiquement à une majorité de lauréats de la Somme nous a empêché de sélectionner des groupes des Hauts-de-France qui le méritaient peut-être plus qualitativement parlant. En allant plus loin, nous pouvons également se demander si, en ouvrant le tremplin aux départements limitrophes, voire à la France entière, le résultat des auditions n'aurait pas été différent. Nous sommes peut-être passés à côté de talents méritant une belle carrière et plus de visibilité.

Également, la création de l'association, bien que nécessaire et plus pratique pour les subventionneurs, a été pour nous une grande prise de temps, et ces heures auraient pu être allouées à travailler sur d'autres points.

Il n'est pas facile pour une entreprise du secteur privé de porter un projet d'intérêt public, c'est même un parcours du combattant, alors que le but premier est simplement d'aider et de promouvoir l'émergence. Cela renvoie une image faussée que la culture,

[56] APRÉVA GROUPE AÉSIO. 2018. *Rapport d'activité 2017* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.apreva.fr/sites/default/files/rapport%20activit%C3%A9-2017.pdf> [consulté le 3 août 2019].

lorsqu'elle est l'objet d'un travail avec des acteurs du secteur privé, est nécessairement à but commercial et lucratif.
Pour autant, il n'est pas non plus facile d'obtenir des informations concernant d'autres projets et festivals. Le financement est un sujet qui reste tabou, voire secret. Il est donc difficile d'effectuer une comparaison argumentée puisqu'il n'y a que trop peu de documents officiels qui permettent une étude exacte, et il n'est pas judicieux de se baser sur des bruits de couloir.

Nous aurions également apprécié plus d'implication de la part des villes de la Somme. En effet, il a été difficile d'obtenir des réponses, et encore plus d'obtenir des financements. La favorisation de l'émergence n'intéresse pas nécessairement les villes, et surtout, leur budget est si restreint qu'il leur est impossible d'allouer de l'argent à ce genre d'initiative moins « urgente ». Pourtant, la culture est et restera liée à l'éducation, à l'ouverture d'esprit, et semble tout aussi importante qu'un autre type de manifestation. Pour palier à cela, les mairies et Communautés de Communes devraient avoir systématiquement un budget bloqué à distribuer afin d'accueillir, en leur sein, des manifestations culturelles de spectacle vivant.

Une autre problématique plus gênante restera tout de même à mon sens, le manque de proximité avec le Conseil Régional Hauts-de-France. Je me suis personnellement sentie démunie dès lors que je devais communiquer avec eux. En effet, il est difficile de nouer un lien avec une institution se situant à plus de 100 kilomètres de notre lieu d'activité. Contrairement à ce qui était affiché en 2017 dans leur nouvelle politique culturelle, il m'a semblé qu'un événement ayant lieu dans le Santerre n'avait aucun impact sur eux. Pourtant, même si nous ne souhaitons pas rivaliser avec un festival tel le Main Square (nous n'avons pas les mêmes buts, ni le même public), nous proposons également une programmation internationale de qualité, notre budget total dépasse le million d'euros, mais nous n'avons pas l'impression de répondre à leurs attentes, malgré notre volonté cette année de favoriser l'émergence des groupes du département et de la région. Avec une antenne départementale du Conseil Régional, et un budget équitable établi entre tous les départements, le dialogue pourrait peut-être se renouer entre tous les acteurs culturels et

institutionnels afin que chaque initiative argumentée ait sa chance.

Sur un autre sujet, un point à améliorer considérablement l'année prochaine reste la communication entre l'équipe interne à propos du Tremplin. L'édition 2020 étant désormais acquise, compte tenu de la réussite globale du projet en termes d'affluence lors du festival ou de nombre de candidatures de groupes reçues, il faudra mettre en place des consignes claires et à respecter entre chaque acteur du projet au sein de GINGER, notamment en communication digitale et en vidéo-montage. La trame des tâches à effectuer restera sensiblement la même nous enlevant de longues heures de travail. Cependant il faudra établir un rétro-planning à respecter et à faire valider par la direction en amont afin de partir sur des bases saines. Concernant les réseaux sociaux, il faudra trouver plus d'idées, et débuter les opérations de communication plus tôt dans l'année 2020, afin de maximiser, par conséquent, le nombre de personnes touchées, et le nombre de candidatures. Également, si les auditions se déroulent de nouveau à Abbeville et Roye, il faudra travailler sur les territoires mentionnés, plus tôt en amont, afin de faire venir le maximum de population locale pour écouter les groupes, et donc augmenter les ventes de boissons aux entractes, car cette année, elles n'ont pas été rentabilisées.

Un autre axe de travail pouvant être d'ajouter de nouvelles clauses au règlement du tremplin, imposant un calendrier de communication également aux groupes pré-sélectionnés et lauréats. Il faudra potentiellement également leur faire parvenir un « kit promotionnel print », incluant affiches et flyers, ainsi qu'un autre en version digitale, pour les mobiliser et les faire participer à leur promotion. Cela devait être mis en place cette année, cependant, cela n'a pas été possible par manque de temps.

Un partenariat presse régionale est peut-être à envisager sur le tremplin, sur le modèle des Inouïs du Printemps de Bourges, incluant de la publicité en amont des événements, puis une couverture en direct lors de chaque soirée d'audition (Wéo Picardie, ou France 3 Hauts-de-France pour la télévision, France Bleu Picardie ou Radio Campus Amiens pour la radio, le Courrier Picard ou autre journaux locaux pour la presse écrite). Il faudra cependant faire attention à l'exclusivité du partenariat pour le Tremplin HEROES.

En effet, pour la partie du Festival Rétro C Trop, nous avons déjà un partenaire au niveau national, la station radiophonique RTL2, et le but n'est pas de rentrer en conflit avec celle-ci, puisqu'elle nous apporte de nombreux festivaliers chaque année.

Conclusion

Ce projet fut, malgré ces quelques manques, un pari réussi pour cette première année. La fréquentation du public aux auditions est à améliorer, cependant la fréquentation devant la Scène HEROES-APRÉVA fut au dessus de nos espérances.

Les groupes lauréats du Tremplin HEROES ont été enchantés de leur participation et de l'accueil qui leur a été réservé, tant par le public que par l'organisation, d'après leurs retours, ce qui nous motive d'autant plus à réitérer l'expérience l'année prochaine, comme le montre l'illustration ci-après, extraite du compte Facebook[57] du groupe Last Night We Killed Pineapple, lauréat du Tremplin Heroes.

Extrait du compte Facebook des Last Night We Killed Pineapple.

De mon côté, je sors grandie de ce stage qui m'aura apporté de multiples compétences et qui m'a permis de voir et participer à de nombreuses tâches sur des pôles différents :

- La communication : création de visuels, de communiqués de presse, utilisation des réseaux sociaux…

[57] FACEBOOK. 2019. *Last Night We Killed Pineapple* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.facebook.com/LNWKP/>, [consulté le 4 août 2019].

- Les outils informatiques : hébergement web, modification de site web via OVH, création d'adresses mail, utilisation de logiciels *drive*, utilisation de logiciels de comptabilité, édition de budgets via Excel…
- La production : suivi des artistes de la seconde scène, organisation et régie générale sur les auditions live et pour la Scène HEROES-APRÉVA, missions ponctuelles de *booking* et de suivi de tournées…
- L'administration : création d'une association, rédaction et dépôt de dossiers de subventions, rédaction et lecture de contrats (en promotion locale notamment et sur le festival), aide comptable, suivi des réclamations, suivi de dossiers…
- La billetterie : suivi de la mise en vente d'un événement, utilisation du *back-office* (Trium et Weezevent), vente de billets à distance, éditions de commandes et de factures, réception de paiements, tenue de caisse billetterie en soirée lors des spectacles.
- La logistique : organisation de transports poids-lourds en France et en Europe, location de véhicules, mise en place de feuilles de route.

A l'issue de ces six mois, j'ai eu le plaisir de recevoir les félicitations de mes dirigeants, heureux de voir que le projet qui m'a été confié avait mûri et surtout fonctionné. De ce fait, j'ai eu l'honneur de me voir proposer par la société GINGER, en plus de la prolongation de mon stage par un contrat à durée déterminée de deux semaines (avant congés annuels de la société, jusqu'au 2 août 2019), un contrat à partir du mois de septembre afin d'occuper le poste de chargée de production et chargée de billetterie. C'est une chance pour moi de pouvoir continuer l'aventure auprès d'eux, dès l'issue de mes études. De plus, ce nouveau challenge inclut de nouvelles responsabilités, et la découverte du pôle billetterie. Cela va me permettre d'étoffer mes compétences en découvrant un nouvel aspect du spectacle vivant : le paramétrage de mise en vente de spectacles et de tournées, le contact avec les salles de spectacles et les productions d'artistes, les commandes de groupe (comités d'entreprise, clubs, foyers spécialisés, autocaristes…), le suivi des pointages, sous la supervision de la responsable billetterie, Morane LEFRANÇOIS, notamment lors de son congé maternité prévu à partir de la fin d'année 2019.

La favorisation de l'émergence musicale dans le secteur privé n'est pas une mince affaire. En effet, il est nécessaire aujourd'hui de créer des montages entre association et société, dans le simple et unique but de ne pas se heurter au mur qu'est la relation entre institutions et secteur privé. Tout reste à penser de ce côté, car en dehors des appels à projet proposés, la connexion et l'entente se fait difficilement, et il n'est pas encore accepté, et même mal vu dans les moeurs encore aujourd'hui, qu'une société à l'origine d'initiatives nouvelles pouvant profiter à la population, se fasse aider par une institution publique. Le temps permettra certainement un changement des regards. En attendant un dialogue constructif se doit d'être noué entre tous les acteurs afin de respecter les attentes de chacun et mieux vivre ensemble.

Pour poursuivre plus loin, il serait nécessaire que les plus hautes institutions soient mieux représentées au niveau local, pour permettre un rapport de proximité et de terrain, surtout sur un territoire comme le notre qui subit, aujourd'hui encore, un certain retard culturel.

Pour terminer, il me semble nécessaire d'ajouter qu'il est important, dans ce type de société, de pouvoir avoir confiance en ses collaborateurs, et avoir confiance en la synergie qui doit se créer dans un groupe. Le recrutement et le management des équipes sont donc des piliers clefs de la réussite d'un groupe, et, par extension, d'un projet. Au-delà du profil professionnel, et des compétences, il faut savoir déceler les qualités humaines de chacun afin d'avoir une équipe qualifiée, mais aussi responsable et rigoureuse, pour éviter tout manquement qui peut avoir un impact important sur la réussite d'un événement.

Sitographie

APRÉVA GROUPE AÉSIO. 2018. *Rapport d'activité 2017* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.apreva.fr/sites/default/files/rapport%20activit%C3%A9-2017.pdf> [consulté le 3 août 2019].

CONFLIKTARTS, 2019, *Tremplins musicaux : pour ou contre ?* [en ligne]. Disponible sur : <https://confliktarts.com/blogs/news/tremplins-musicaux-pour-ou-contre> [consulté le : 23 juillet 2019].

COURRIER PICARD. 2019. *Un tremplin pour les artistes émergents au festival «Retro C Trop» au château de Tilloloy* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.courrier-picard.fr/art/169971/article/2019-03-06/un-tremplin-pour-les-artistes-emergents-au-festival-retro-c-trop-au-chateau-de>, [consulté le : 6 mars 2019].

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE. 2019. *Mécène n.m* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9M1464> [consulté le : 23 juillet 2019]

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE. 2019. *Tremplin n.m* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A8T1158> [consulté le : 22 juillet 2019].

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE (PREMIER MINISTRE) ET MINISTÈRE CHARGÉ DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. 2018. *Service-Public-Pro.fr, Licence d'entrepreneur de spectacles* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22365> [consulté le : 20 mars 2019].

FACEBOOK. 2019. *Last Night We Killed Pineapple* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.facebook.com/LNWKP/>, [consulté le 4 août 2019].

FRANCE BLEU PICARDIE MATIN. 2019. *Podcast : Philippe Tassart, Organisateur du festival Rétro C Trop* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.francebleu.fr/emissions/invite-de-france-bleu-picardie-matin-7h10/picardie/invite-de-france-bleu-matin-7h10-195>, [consulté le : 20 mars 2019].

GINGER. 2019. *Ginger Spectacles Concerts* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.ginger.fr> [consulté le : 29 avril 2019].

INSEE. 2015. *En Picardie, la pauvreté touche plus les jeunes et les familles* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1285861>, [consulté le : 21 juillet 2019]

INSEE Picardie. 2013. *125 000 Picards en situation d'illettrisme* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.ar2l-hdf.fr/upload/medias/ipa80.pdf> [consulté le : 21 juillet 2019].

LA LUNE DES PIRATES. 2018. *La Lune des Pirates* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.lalune.net/concert-amiens/la-lune/> [consulté le : 29 avril 2019].

L'HUMANITÉ. 2004. *Un retard éducatif préoccupant* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.humanite.fr/node/298389> [consulté le : 07 juillet 2019].

MAINSQUARE. 2019. *Tremplin 2019 Main Square* [en ligne]. Disponible sur : <https://mainsquarefestival.fr/fr/experience/tremplin-2019-main-square> [consulté le : 28 juillet 2019].

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE. 2019. *Créer, gérer et développer son association* [en ligne]. Disponible sur : <https://associations.gouv.fr/> [consulté le : 18 février 2019]

R4. 2019. *Festival Rock Gratuit* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.festivalr4.fr/index.html> [consulté le : 28 juillet 2019].

REGION HAUTS-DE-FRANCE. 2017. *Une nouvelle politique culturelle pour les Hauts-de-France* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.hautsdefrance.fr/politique-culturelle/> [consulté le : 21 juillet 2019].

RESEAU PRINTEMPS. 2019. *Les Inouïs du Printemps de Bourges Crédit Mutuel* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.reseau-printemps.com/> [consulté le : 23 juillet 2019].

RÉTRO C TROP. 2019. *Tremplin HEROES* [en ligne]. Disponible sur : <https://retroctrop.fr/tremplin/> [consulté le : 28 avril 2019].

SPEDIDAM. 2019. *SPEDIDAM* [en ligne]. Disponible sur : <https://spedidam.fr/> [consulté le : 03 août 2019].

VILLE D'ARRAS. 2019. *arras.fr* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.arras.fr/fr> [consulté le : 28 juillet 2019].

Annexes

Annexe 1 : Règlement du Tremplin HEROES

LES TERRES FORTES,
en association avec RETRO C TROP
et le Conseil Départemental de la Somme

Présente la nouvelle scène
du festival RETRO C TROP :

« HEROES »

En collaboration avec :

somme
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÈGLEMENT

PRÉSENTATION DU FESTIVAL

Créé il y a 4 ans à peine, le Festival Rétro C Trop s'affirme déjà comme le rendez-vous incontournable dans l'agenda des festivaliers. Avec une identité singulière, le festival se concentre autour de la musique des années 50 à 90 et des artistes qui font danser toutes les générations autour de l'univers vintage du Rock'n Roll.

Les 3 premières éditions ont déjà réuni près de 45 000 festivaliers au Château de Tilloloy pour 2 jours de festival, dans un cadre idyllique au rythme de ces groupes mythiques et intemporels.

Notre volonté avec cette nouvelle scène « HEROES » est de mettre à l'honneur des groupes émergents en les accompagnant dans leur professionnalisation, en leur permettant de jouer aux côtés de groupes d'envergure internationale. Pour l'année 2019, nous avons le plaisir d'accueillir Stray Cats et Midnight Oil le 29 juin et Tears for Fears et Popa Chubby le 30 juin (programmation complète à venir). Ce tremplin est réalisé en collaboration étroite avec le Département de la Somme, la Communauté de Communes du Grand Roye, la Ville de Roye et la Ville d'Abbeville.

PLANNING

- Candidatures : jusqu'au 24 mars 2019, minuit.
- Pré-sélection sur écoute : fin mars 2019.
- Annonce officielle des candidats pré-sélectionnés : à partir du 1er avril 2019.
- Auditions live : le 13 avril 2019 à l'Espace Culturel St André d'Abbeville et le 19 avril 2019 au Théâtre de l'Avre de Roye
- Annonce officielle des candidats sélectionnés : à partir du jeudi 2 mai 2019.
- Passage sur scène : du 29 au 30 juin 2019 lors du festival Rétro C Trop.
- Passage sur scène lors du Festival de Saint Riquier (à préciser)

CONDITIONS

Nous privilégions les groupes en voie de professionnalisation du Département de la Somme et des Hauts-de-France. Nous souhaitons garder une certaine cohérence dans notre programmation entre les deux scènes, mais nous ouvrons le tremplin aux formations « musiques actuelles ».

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Merci de nous fournir toutes les informations et documents demandés dans ce dossier d'inscription avant la date de clôture des candidatures fixée au dimanche 24 mars 2019. D'autres documents pourront être demandés par mail ou par téléphone, par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir inscrire une adresse mail vérifiée quotidiennement, et un numéro de téléphone où vous serez joignable. De même, les groupes pré-sélectionnés et sélectionnés pour le tremplin devront impérativement suivre le planning fixé par la production du festival, sous peine de disqualification.

Les artistes retenus pour se produire lors des auditions de sélection et lors du festival s'engagent à être disponibles aux dates mentionnées dans le planning pour les auditions et lors du festival 2019. De plus, le gagnant du tremplin s'engage à être disponible lors d'une date organisée ultérieurement au festival de Saint Riquier.

ORGANISATION DES SÉLECTIONS

Des pré-sélections sur écoute seront organisées pendant lesquelles le jury écoutera les différents morceaux studio et live des candidatures reçues et sélectionnera les groupes afin de les présenter à une des dates d'auditions régionales. Chaque groupe sélectionné sur écoute se produira sur scène durant 20 minutes maximum. Les candidats sélectionnés seront contactés par la suite afin de leur annoncer leur sélection et d'organiser leur prestation sur la deuxième scène du festival Rétro C Trop. A chacune des étapes de la sélection, le groupe ou l'artiste accepte de participer à l'étape suivante selon les conditions et le planning annoncé par les organisateurs du tremplin « HEROES ». A chaque étape, des modalités plus complètes seront communiquées aux groupes et artistes retenus, détaillant les conditions impératives de suivi de l'opération.

PIÈCES À FOURNIR

- Le formulaire d'inscription dûment complété (disponible sur : https://goo.gl/forms/2cbqffcv3USaHn743)
- Une biographie de l'artiste / du groupe
- Une fiche technique / Un plan de scène
- Deux titres originaux au format .mp3
- Un lien Youtube ou autre (vidéo prestation live)

DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre du dépôt des dossiers de candidature, nous devons recueillir des informations concernant les groupes ou artistes candidats. Nous allons traiter ces données et les stocker pour une durée de 3 ans sous la forme de dossier papier et/ou électronique, sous la responsabilité du responsable du traitement qui prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité. Cette conservation a pour finalité de pouvoir contacter les participants en vue de l'organisation des phases

de sélection ci-avant détaillées, de la préparation et la promotion des groupes sélectionnés. Les données sont conservées de façon à garantir leur sécurité au moyen de mesures techniques ou organisationnelles appropriées. Ces données sont collectées avec le consentement exprès et préalable de chaque candidat, conformément à la règlementation européenne et française en vigueur. Chaque candidat a le droit d'accéder à tout moment à ses données et d'obtenir du responsable du traitement, dans les meilleurs délais, la rectification des données à caractère personnel le concernant et qui seraient inexactes. Le candidat nous autorise à utiliser le matériel fourni par le groupe (biographie, photo du groupe, titres : au minimum 2 obligatoires déposés lors de sa candidature, à des fins promotionnelles, à titre gracieux, pour le territoire France et pour la durée de conservation des données visée ci-avant). Le déposant nous garantit qu'il dispose de l'ensemble des autorisations nécessaires à l'exploitation des éléments fournis en vue de ces exploitations promotionnelles. Dans le cas où ils seraient utilisés à d'autres fins, une demande d'autorisation préalable sera faite à la ou aux personne(s) concernée(s) à propos de ces éléments .

PASSAGE SUR LA SCÈNE DU FESTIVAL

Les groupes ou artistes sélectionnés s'engagent à réaliser une prestation scénique de 30 minutes lors du Festival Rétro C Trop qui aura lieu du 29 au 30 juin 2019. Cette prestation sera rémunérée. Des contrats d'engagement spécifiques seront établis entre Tremplin « HEROES » et les groupes ou artistes. Pour cette prestation, le festival fournira l'équipe technique (nous ne prendrons pas en charge les rémunérations de vos éventuels techniciens). Vous devrez fournir vos instruments et backline sur le festival (nous nous réservons le droit de mutualiser le backline sur les auditions « live » pour des raisons pratiques).

Les groupes ou artistes s'engagent à fournir aux organisateurs du Tremplin « HEROES » les éléments administratifs nécessaires à l'établissement des contrats, et ce dès leur pré-sélection avant les auditions live. Les groupes ou artistes se présenteront au festival avec la même formation que celle présentée lors des auditions de sélection.

Après le festival, les groupes ou artistes sont invités à mentionner leur participation en tant que « participant au Tremplin « HEROES » Rétro C Trop » lors d'interviews, sur des dossiers de presse, ou tout autre support de communication du groupe.

À NOTER :

En marge du Tremplin « HEROES », une participation au Festival de Saint Riquier 2019 est également envisagée, en collaboration avec le Département de la Somme, à une date qui sera communiquée ultérieurement.

Annexe 2 : Formulaire d'inscription au Tremplin HEROES

Formulaire d'inscription Tremplin "HEROES" - nouvelle scène Rétro C Trop

Merci de nous fournir toutes les informations et documents demandés avant la date de clôture des candidatures fixée au 24 mars 2019. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Le règlement du Tremplin "HEROES" - nouvelle scène Rétro C Trop est disponible sur :
http://www.retroctrop.fr/tremplin/
Merci de bien vouloir en prendre connaissance avant de soumettre ce formulaire. En soumettant votre candidature, vous acceptez les termes et conditions du tremplin.

Pièces à fournir, à préparer avant de répondre à ce formulaire :
- Une biographie
- Une fiche technique / Un plan de scène
- Au moins deux titres originaux au format .mp3
- Au moins un lien Youtube (vidéo prestation live)

*Obligatoire

1. **Nom de l'artiste/groupe** *

2. **Année de création de la formation** *

3. **Localisation** *
Une seule réponse possible.
   - Somme
   - Hauts-de-France

Personne référente

Inscription Tremplin "HEROES" - nouvelle scène Rétro C Trop

4. **Nom de la personne référente** *

5. **Prénom de la personne référente** *

6. **Mail de la personne référente** *

7. **Téléphone de la personne référente** *

Renseignements à propos du groupe/de l'artiste

Tremplin "HEROES" - nouvelle scène Rétro C Trop

8. **Lien plateforme vidéo (YouTube, Daily Motion...)** *

9. **Liens réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter...)** *

10. **Nombre de personnes sur scène** *

11. **Principaux concerts passés** *

12. **Concerts à venir** *

Fichiers à télécharger

Tremplin "HEROES" - nouvelle scène Rétro C Trop

13. **Biographie du groupe/de l'artiste** *
    Fichiers envoyés :

14. **Plan de scène / Fiche technique** *
    Fichiers envoyés :

15. **Deux titres au format MP3** *
    Fichiers envoyés :

16. **Lien(s) vidéo prestation live (au moins 1, maximum 3)** *

Règlement du Tremplin "HEROES" - nouvelle scène Rétro C Trop

Le règlement est disponible ici : https://retroctrop.fr/wp-content/uploads/PDF-Re%CC%80glement-Tremplin-HEROES-2019.pdf

17. **En cochant la case ci-dessous, j'atteste avoir lu et accepté sans réserve le règlement du Tremplin "HEROES" - nouvelle scène Rétro C Trop en son entièreté.** *
    Plusieurs réponses possibles.

    ☐ J'accepte sans réserve le règlement du Tremplin "HEROES" - nouvelle scène Rétro C Trop

Fourni par
Google Forms

Annexe 3 : Exemple de lettre adressée aux mairies

SPECTACLES CONCERTS Ginger

Mairie de Roye
Monsieur le Maire
Place de l'Hôtel de Ville
80700 ROYE

Amiens, le 12 février 2019.

Objet : *Organisation d'auditions - Tremplin Rétro C Trop.*

Monsieur le Maire,

C'est avec un grand plaisir que nous vous annonçons notre intention d'organiser dans votre ville nos auditions pour le Tremplin de la deuxième scène de Rétro C Trop. En effet, nous souhaitons que ces auditions aient lieu le 15 mars 2019 dans les locaux du Théâtre de l'Avre. Pour ce faire, nous avons l'honneur de solliciter auprès de vos services une autorisation d'occupation de ce lieu.

Créé il y a à peine 4 ans, le Festival Rétro C Trop s'affirme déjà comme un rendez-vous incontournable dans l'agenda des festivaliers. Avec une identité singulière, le festival se concentre autour de la musique des années 50 à 90 avec des artistes qui font danser toutes les générations autour de l'univers vintage du Rock'n Roll.

Les 3 premières éditions ont déjà réuni près de 45 000 festivaliers au Château de Tilloloy pour 2 jours de festival, dans un cadre idyllique au rythme de ces groupes mythiques et intemporels. Pour l'année 2019, nous avons le plaisir d'accueillir Stray Cats et Midnight Oil le 29 juin, et Tears for Fears et Popa Chubby le 30 juin (programmation complète à venir).

Notre volonté avec cette nouvelle scène est d'aider des groupes du département de la Somme en les accompagnant dans leur professionnalisation, en leur permettant de jouer en annexe de la scène où des groupes d'envergure internationale se produiront. Nous privilégions les groupes de la Somme afin de les promouvoir et de leur offrir un espace scénique sur notre nouvelle scène nommée « Heroes » et un matériel professionnel.

Nous allons organiser premièrement une pré-sélection sur écoute. Puis, chaque groupe pré-sélectionné se produira durant 20 minutes sur scène lors d'auditions de sélection. Ces auditions se tiendront en présence de l'équipe de GINGER PRODUCTIONS et d'une délégation du Conseil Départemental de la Somme, en plus du public.

Au titre de cette mise en lumière de la scène départementale, nous avons l'honneur de solliciter votre haute bienveillance, par la présente, pour une subvention d'un montant de 5000 euros, afin de pouvoir mettre en œuvre ce projet qui nous tient particulièrement à cœur. Votre participation au projet sera bien entendu mise en avant sur nos éléments de communication (logo sur l'appel à candidatures, et sur tous les éléments de communication à propos du tremplin).

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous demandons de bien vouloir accuser réception de la présente.

Nous vous remercions par avance et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Monsieur Philippe TASSART,
Dirigeant

GINGER - 33 bis rue Blasset – 80000 Amiens
Tél : (33) 322 89 2000 • Fax : (33) 322 89 7000 • e-mail : anne@ginger.fr
N°SIRET : 42147140000026 • Licence 81/82 Membre du PRODISS

Annexe 4 : Communiqué de Presse d'annonce du Tremplin HEROES - ouverture des candidatures.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LUNDI 4 MARS 2019

LES TERRES FORTES,
en association avec RETRO C TROP et le
Conseil Départemental de la Somme

Présente la nouvelle scène
du festival RETRO C TROP :

« HEROES »

En collaboration avec :

somme
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Dans le cadre du festival RETRO C TROP, nous vous dévoilons la création d'une seconde scène « HEROES » destinée aux groupes et artistes émergents, notamment du Département de la Somme, sous forme d'un tremplin.

Créé il y a 4 ans à peine, le Festival RETRO C TROP s'affirme déjà comme le rendez-vous incontournable dans l'agenda des festivaliers. Avec une identité singulière, le festival se concentre autour de la musique des années 50 à 90 et des artistes qui font danser toutes les générations autour de l'univers vintage du Rock'n Roll.

Les 3 premières éditions ont déjà réuni près de 45 000 festivaliers au Château de Tilloloy pour 2 jours de festival, dans un cadre idyllique au rythme de ces groupes mythiques et intemporels.

Notre volonté avec cette nouvelle scène « HEROES » est de mettre à l'honneur des groupes émergents en les accompagnant dans leur professionnalisation, en leur permettant de jouer aux côtés de groupes d'envergure internationale. Pour l'année 2019, nous avons le plaisir d'accueillir Stray Cats et Midnight Oil le 29 juin et Tears for Fears et Popa Chubby le 30 juin (programmation complète à venir). Ce tremplin est réalisé en collaboration étroite avec le Département de la Somme, la Ville de Roye, la Ville d'Abbeville, ainsi que la Communauté de Communes du Grand Roye.

Afin de pouvoir sélectionner les groupes qui se produiront sur cette nouvelle scène en juin prochain, nous lançons dès le mardi 5 mars 2019 un appel à candidatures. Celui-ci se clôt le dimanche 24 mars 2019. Après une pré-sélection sur écoute qui aura lieu fin mars, nous organiserons deux soirées d'auditions « live », où les groupes pré-sélectionnés se produiront sur scène durant 15 à 20 minutes. Les dates prévues pour ces tremplins sont :

- Le 13 avril 2019 à l'Espace Culturel St André d'Abbeville
- Le 19 avril 2019 au Théâtre de l'Avre de Roye

L'entrée de ces auditions sera gratuite, sur simple invitation à retirer sur https://www.retroctrop.fr/tremplin/ ou sur place, dans la limite des places disponibles (la réservation en ligne est conseillée).

Retrouvez le règlement du tremplin et le formulaire d'inscription à remplir sur notre site internet :
https://www.retroctrop.fr/tremplin/

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Gaëlle Flesselle : assistant@retroctrop.fr
Tel : 03.22.89.01.00

Annexe 5 : Communiqué de Presse d'annonce des pré-sélectionnés aux auditions live

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE TREMPLIN HEROES DÉVOILE SA PRÉ-SELECTION

Créé dans le cadre du festival Rétro C Trop, la deuxième scène "Heroes" est destinée aux groupes et artistes émergents, notamment du Département de la Somme, sous forme d'un tremplin. Après avoir obtenu de nombreuses candidatures, **l'aventure Heroes peut alors commencer et entrer en phase de séléctions !!!** Celles-ci se dérouleront sur deux dates : la première, à l'Espace Culturel ST André d'Abbeville le 13 avril, départagera : **Dépassés, Last Night We Killed Pineapple, The Swinging Dice et Loris & the Buskers**. Puis, la la seconde, le 19 avril au Théâtre de l'Avre de Roye, opposera **François Long, For The Hackers, Pleasure et Versø.** Ces huit groupes auront alors un set de 20 min pour emporter le public et le jury de leur côté afin de prouver à tous qu'ils méritent leur place sur la scène Heroes du Festival Rétro C Trop. Suite à ces auditions live, les séléctionnés auront la chance de partager les jardins du château de Tilloloy avec des artistes internationaux tels que : TEARS FOR FEARS, STRAY CATS, MIDNIGHT OIL, UB40, LES NÉGRESSES VERTES, THE DIRE STRAITS EXPERIENCE, THE ZOMBIES, LES INNOCENTS, POPA CHUBBY, THE SHIELS (anciennement Sons of the Desert), THE SPUNYBOYS.

Ce tremplin est réalisé en collaboration étroite avec le Département de la Somme, la Ville de Roye, la Ville d'Abbeville, ainsi que la Communauté de Communes du Grand Roye et Royez Musik.

Vous trouverez ci-joint l'ensemble des informations concernant le tremplin et les groupes pré-séléctionnés

Pour toutes demandes d'informations :
03.22.89.01.00 - assistant@retroctrop.fr

Annexe 6 : Communiqué de Presse d'annonce des lauréats du Tremplin HEROES

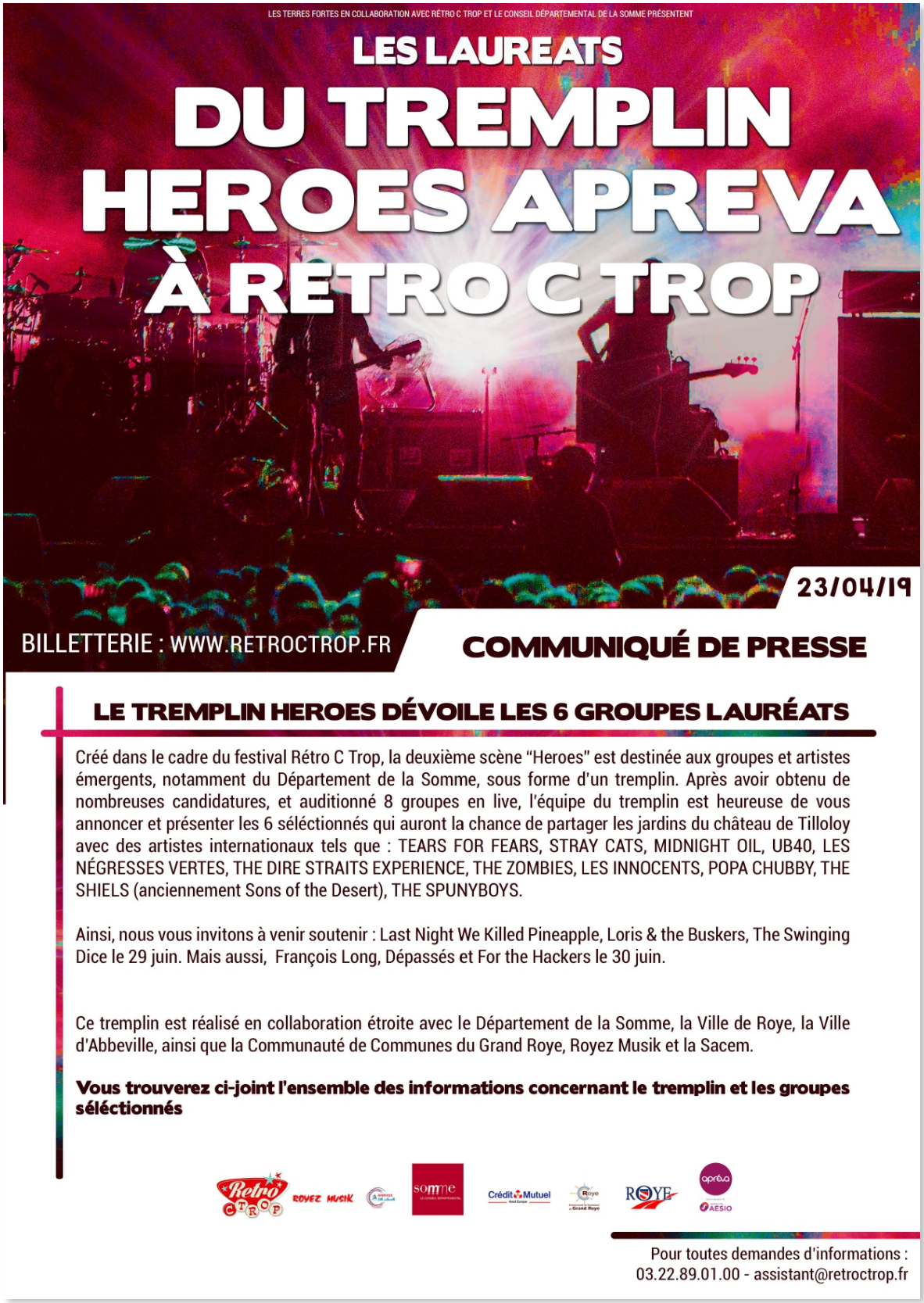

Annexe 7 : Double page dans Vivre en Somme de mai-juin 2019

Les nouveaux héros du rock français au Rétro c trop !

Déco et vêtements vintage, foodtrucks, vynils, maquillage et coiffure rétro... le parc du château de Tilloloy plonge dans les années 50, les 29 et 30 juin, pour la 4e édition du festival Retro c trop.

"J'avais vu là et l'idée était de créer un événement majeur pour le public local, explique Philippe Tassart, créateur du festival et patron de la société Ginger. *Nous avons déjà un rayonnement international alors que nous sommes un tout jeune festival !"* Pour la première fois une deuxième scène dédiée aux groupes locaux émergents sera installée. *«Notre métier est aussi de promouvoir la scène de demain»*, souligne Philippe Tassart.

Des auditions live

En partenariat avec le Département de la Somme, la société Ginger a organisé le Tremplin Heroes à destination des groupes de la Somme et des Hauts-de-France ayant leurs propres compositions. Après une phase de pré-sélection, 8 groupes ont été retenus pour participer aux auditions live. Ouvertes gratuitement au public le 13 avril à Abbeville et le 19 avril à Roye, celles-ci ont permis de juger les groupes sur scène et leurs interactions avec les personnes présentes dans la salle. Le rock était évidemment le lien commun entre tous ces groupes. Ils étaient ravis de cette opportunité et impatients à l'idée de jouer sur une scène proche des grands noms attendus au festival comme Stray Cats, Midnight Oil ou Tears for fears.

For The Hackers

Le groupe For The Hackers, évoluant entre Dieppe et Aulé, compte parmi les fans de Tears for fears. *«Nous adorons participer aux tremplins, cela permet de rencontrer d'autres artistes, un autre public. Ce tout ajoutoré bus des incontournables pour les groupes. Il faut travailler son public avant son entrée médiatique»*, souligne Axel, le chanteur du groupe. C'est pour cela d'ailleurs que les 5 artistes, accompagnés d'autres membres, ont créé le FTH Tour bus qui leur permet d'amener leur musique directement auprès du public en jouant sur le toit de celui-ci. Leur 1er album est en cours de création.

François Long

Depuis l'âge de 9 ans, François Long pratique la musique. Les Beatles et Bowie avec un peu de punk forment ses racines musicales. Son 3e album est en cours. Pour le tremplin, il s'est entouré de 3 autres artistes venant d'autres formations, tous influencés par le rock. *«Le rétro c trop est un festival avec un super cadre et des artistes incroyables ! C'est une chance pour nous de pouvoir y participer. C'est aussi une belle occasion pour jouer dans de bonnes conditions»*, soulignent-ils.

Les "Heroes" sélectionnés :

- Loris & The Bushers
- The Swinging Dice
- Last Night We Killed Pineapple
- Dépassés
- François Long
- For The Hackers

Annexe 8 : Visuels de communication pour le Tremplin HEROES

Visuel utilisé pour les affiches et flyers diffusés du 1er au 24 mars 2019
pour encourager les groupes à s'inscrire au Tremplin HEROES.

Visuel utilisé pour la communication digitale du 1er mars au 20 avril 2019.

Visuel utilisé pour la communication à partir du 24 avril 2019, date d'annonce des lauréats du Tremplin HEROES.

Annexe 9 : Exemple de billet WEEZEVENT pour les auditions live

TREMPLIN HEROES - RÉTRO C TROP 2019

samedi 13 avril 2019
20:00

ESPACE SAINT ANDRÉ

80100 ABBEVILLE (France)

Florence MOY

INVITATION

N'imprimez pas deux fois le même billet ! N° 000025

66756105767398

POUR TOUTE QUESTION, CONTACTEZ :
SARL GINGER
LIC. licence 80/81 & 80/2
0322890101
billetterie@ginger.fr

COMMANDE : C12E430339072234
DATE : 09/04/2019
NOM : Gaëlle FLESSELLE
BILLET : T25E430339072234

PRIX TTC : Gratuit TTC FRAIS INCLUS
DONT TVA TVA 2.1% : 0,00 €

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
Pour être valable, ce e-ticket (billet électronique) est soumis aux conditions générales de vente de Weezevent, et le cas échéant à celles de l'organisateur que vous avez acceptées lors de la commande. RAPPEL : Ce e-ticket est non remboursable. Sauf accord contraire de l'organisateur, ce e-ticket est personnel, incessible et non échangeable. CONTRÔLE : L'accès à l'événement est soumis au contrôle de validité de votre e-ticket. Ce e-ticket est uniquement valable pour le lieu, la séance, la date et l'heure précis de l'événement. Passée l'heure de début, l'accès à l'événement n'est plus garanti et ne donne droit à aucun remboursement. Nous vous conseillons par conséquent d'arriver avant le début de l'événement. Pour être valable ce e-ticket doit être imprimé sur du papier A4 blanc vierge recto et verso, sans modification du format d'impression et en bonne qualité. Les e-tickets partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles seront considérés comme non valables et pourront être refusés par l'organisateur. L'organisateur se réserve également le droit d'accepter ou refuser les autres supports, notamment électroniques (téléphone portable, tablette, etc.). Chaque e-ticket est muni d'un code barre permettant l'accès à l'événement à une seule personne. Pour être valable ce e-ticket ne doit pas avoir fait l'objet d'une opposition ou d'un impayé sur la carte bancaire utilisée pour la commande, auquel cas le code-barre serait désactivé. Lors des contrôles, vous devez obligatoirement être muni d'une pièce d'identité officielle avec photo et en cours de validité. Suite au contrôle, ce e-ticket doit être conservé jusqu'à la fin de l'événement. Dans certains cas l'organisateur vous remettra un billet à 2 souches (faisant ou non apparaître les frais de location). FRAUDE : Il est interdit de reproduire, d'utiliser une copie, de dupliquer, de contrefaire ce e-ticket de quelque manière que ce soit, sous peine de poursuites pénales. De même, toute commande effectuée à l'aide d'un moyen de paiement illicite pour se procurer un e-ticket entraînera des poursuites pénales et l'invalidité de ce e-ticket. RESPONSABILITÉ : L'acheteur demeure responsable de l'utilisation qui est faite des e-tickets, ainsi en cas de perte, de vol ou de duplication d'un e-ticket valide, seule la première personne détentrice du e-ticket pourra accéder à l'événement. Weezevent décline toute responsabilité pour les anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement ou d'impression du e-ticket dans la mesure où elle ne les a pas provoquées intentionnellement ou par suite de négligence en cas de perte, vol ou utilisation illicite du e-ticket. L'EVENEMENT : Les événements restent et demeurent sous la seule responsabilité de l'organisateur. L'acquisition de ce e-ticket emporte le cas échéant adhésion au règlement intérieur du lieu de l'événement et/ou de l'organisateur. En cas d'annulation ou de report de l'événement, le remboursement de ce billet hors frais annexes (transports, hôtellerie, etc.) sera soumis aux conditions de l'organisateur (vous trouverez son e-mail ci-dessus dans Informations complémentaires) qui perçoit les recettes de la vente des e-tickets.

ÉDITÉ PAR WEEZEVENT

weezevent
Vous organisez des événements ?
Créez simplement sur www.weezevent.com votre module d'inscription et de billetterie en ligne et vendez en un clic !

Annexe 10 : Exemple de feuille de route pour une audition live

FEUILLE DE ROUTE

Tremplin HEROES - Espace Culturel St André, Abbeville (80)

*****

Samedi 13 avril 2019

GROUPE	INTITULÉ	DEBUT	FIN
Loris & The Buskers	Get In	14h30	15h00
Loris & The Buskers	Check	15h00	16h00
LNWKP	Get In	15h30	16h00
LNWKP	Check	16h00	17h00
The Swinging Dice	Get in	16h30	17h00
The Swinging Dice	Check	17h00	18h00
Dépassés	Get In	17h30	18h00
Dépassés	Check	18h00	19h00
Ouverture des portes		Vers 19h00	
Dépassés	Sur scène	20h00	20h20
Changement plateau	Dépassés => The Swinging Dice	20h20	20h40
The Swinging Dice	Sur scène	20h40	21h00
Changement plateau	The Swinging Dice => LNWKP	21h00	21h20
LNWKP	Sur scène	21h20	21h40
Changement plateau	LNWKP => Loris & The Buskers	21h40	22h00
Loris & The Buskers	Sur scène	22h00	22h20

Contacts :

- Informations générales, accueil, suivi : Gaëlle Flesselle 06.95.00.96.65
- Technique (à partir de samedi, 9h) : Jean Luc MALLET 06.85.53.27.31

Repas :

Catering sur place, dîner à partir de 19h.

Lieu de RDV/Concert :

ESPACE CULTUREL ST ANDRE - 58 Rue du Moulin Quignon, 80100 Abbeville

Attention : le matériel se décharge dans la cour arrière, merci de nous appeler lors de votre arrivée.

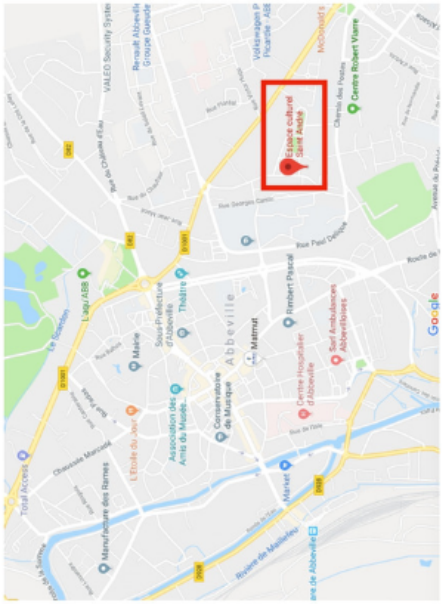

Le backline est commun. Merci d'apporter vos instruments personnels, et, le cas échéant, le matériel vu ensemble par téléphone/mail.

Annexe 11 : Critères d'aide SPEDIDAM - Festival

CRITÈRES AIDE SPEDIDAM | Festival

Critères de recevabilité

1. L'aide concerne les **festivals de musique ou de chanson** (*hors théâtre et danse*).
2. Le dossier de demande doit être **soumis complet** via l'espace ADEL de l'organisme demandeur **avant la date limite** pour la commission d'agrément. À défaut, l'examen du dossier sera reporté sur la commission suivante, si les dates du projet le permettent.
3. Avant de déposer une nouvelle demande d'aide, l'organisme doit impérativement **demander le versement de l'aide attribuée à son dossier précédent** sur son espace ADEL, en joignant toutes les pièces nécessaires au règlement.
4. Il ne peut être accordé qu'**une seule aide à la création et à la diffusion du spectacle vivant** (ce qui regroupe les dossiers « spectacle musical », « spectacle dramatique » et « festival ») **par structure et par année civile** (année de la commission d'agrément ayant voté l'aide).
5. La demande d'aide doit porter sur des **dates postérieures au dernier jour de la commission** d'agrément, sur une **période totale** (durée du festival) de **31 jours consécutifs maximum**.
Elle doit concerner au moins **3 dates (jours) de représentations** (en engagement direct) et au **maximum 6 répétitions**.
6. L'organisme demandeur doit être l'**employeur direct des artistes-interprètes** (il devra émettre les bulletins de salaire après réalisation du projet). Seuls pourront être pris en compte les justificatifs (bulletins de salaire et contrats) dont la **mention de l'emploi des artistes-interprètes** est **identique à celui indiqué dans le dossier initial**. **Aucun contrat de vente ne sera pris en compte**.
7. L'organisme demandeur doit engager **au minimum un musicien** (déclaré en tant que tel) présent sur scène à chaque représentation. Pour la **chanson/variété**, l'organisme doit engager **au minimum trois musiciens** présents sur scène à chaque représentation, **hormis l'artiste principal**.
8. L'aide de la SPEDIDAM **ne peut dépasser 50% de la masse salariale** des contrats d'engagement (cachets bruts + charges patronales) des artistes-interprètes.
9. L'organisme demandeur doit respecter le Code du travail. **Les tarifs minimums à respecter** pour pouvoir bénéficier de l'aide « festival » de la SPEDIDAM sont :

Style de musique	Tarif minimum/ **répétition** (par cachet)	Tarif minimum/ **représentation** (par cachet)
Jazz/variétés	***110€ bruts***	***145€ bruts***
Classique/contemporain	***110€ bruts***	***161€ bruts***

Les **modalités de paiement** (découpage et montant des cachets) devront être présentées dans la demande de versement (contrats et bulletins de salaire) **telles qu'elles l'ont été dans le dossier initial**.
10. L'organisme demandeur doit joindre à son dossier le **modèle de contrat d'engagement des artistes ET** un **contrat signé par les deux parties pour une date ferme** postérieure à la commission d'agrément (exemple : contrat d'engagement d'artiste, contrat de location de salle, contrat de vente de spectacle, courrier de confirmation de mise à disposition de la salle ou courrier de confirmation d'achat de spectacle). *Les emails de confirmation ne sont pas acceptés.*
11. En application du Code de la Propriété Intellectuelle, l'organisme demandeur doit **respecter les droits des artistes-interprètes**, des producteurs et des auteurs, respecter les conditions d'utilisation de musique enregistrée dans le cadre de spectacles et solliciter à cette fin l'autorisation de la SPEDIDAM (service droits du spectacle vivant), sous réserve de l'application éventuelle d'accords collectifs en vigueur.
12. L'aide de la SPEDIDAM ne peut avoir caractère de reconduction automatique d'un exercice sur l'autre et en aucun cas elle ne pourra compenser un désengagement de l'État ou d'une collectivité territoriale. L'aide ne peut concerner les structures étatiques, les collectivités, municipalités ou communautés de communes.

Conditions de versement de l'aide

13. La décision d'attribution ou de refus de l'aide est communiquée dès la semaine qui suit la commission et **exclusivement sur l'espace ADEL** de l'organisme demandeur.
14. L'organisme aidé doit **télécharger la convention et l'adresser par la poste**, paraphée et signée, à la SPEDIDAM. À réception, la SPEDIDAM activera l'onglet versement du dossier dans lequel l'organisme aidé devra attacher les documents listés dans la convention, dont les justificatifs de rémunération, afin de demander le versement partiel ou total de l'aide.

Aucune demande de versement hors de l'espace ADEL ne sera prise en compte.

15. L'aide finale de la SPEDIDAM ne pourra en aucun cas excéder 50% de la masse salariale justifiée par les bulletins de paie. De plus, si le montant du budget artistique réalisé est inférieur de plus de 10% du montant du budget artistique prévisionnel, l'aide initialement attribuée sera versée au prorata.
16. L'organisme aidé devra faire figurer sur tous les documents de promotion le **logo de la SPEDIDAM** à disposition sur le site Internet www.spedidam.fr et exposer les affiches envoyées par la SPEDIDAM à la billetterie et/ou au bar et/ou dans la salle et/ou dans les loges des artistes. L'aide sera minorée de 20% en cas d'absence du logo sur les documents promotionnels et si, lors de la visite d'un administrateur de la SPEDIDAM, celui-ci constate que les affiches SPEDIDAM ne sont pas apposées.
17. La SPEDIDAM se réserve le droit de suspendre tout versement d'une aide, de diminuer le montant de l'aide ou de demander la restitution des sommes déjà versées en cas de non-respect par le bénéficiaire des obligations lui incombant en vertu des conditions d'attribution des aides, y compris les obligations découlant d'un accord passé avec la SPEDIDAM pour toute utilisation de musique enregistrée dans le cadre de spectacles.
18. Le projet doit se **réaliser dans les six mois** suivant la date d'émission du courrier d'agrément.
19. Si le début du projet est reporté au-delà de six mois à compter de la date d'émission du courrier d'agrément, l'organisme aidé devra solliciter l'autorisation de la SPEDIDAM pour la prolongation de l'aide.
20. Le dossier devra être **soldé au plus tard six mois après la clôture de la réalisation du projet**. Passé ce délai, la décision prise deviendra caduque et la commission d'agrément de la SPEDIDAM aura toute latitude pour réaffecter, sans autre notification, l'aide non utilisée.

Annexe 12 : Mail de proposition de partenariat et photos de la signalétique sur les événements - Royez Musik

Gaëlle Flesselle — Envoyés - Retroctrop — 12 février 2019 à 16:12 — Détails

Partenariat - Festival RETRO C TROP - Tremplin "HEROES"

À : royezmusikamiens@wanadoo.fr, Cc : Philippe Tassart, Anne Taquet, organisation@retroctrop.fr

Bonjour,

Suite à notre conversation téléphonique, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous notre proposition de partenariat dans le cadre du tremplin « HEROES », seconde scène du Festival RETRO C TROP.

Le but de notre tremplin est de promouvoir les groupes et artistes émergents de la scène locale.

Pour ce faire, nous allons organiser deux soirées d'auditions live en mars prochain, dont une le 15 mars 2019 au Théâtre de l'Avre de Roye et l'autre date à confirmer. A cet effet, nous aurions besoin du matériel pour un backline commun classique pour des groupes de musiques actuelles à tendance rock (batterie, amplis basse et guitare, clavier, les besoins seront à affiner selon les groupes). Nous allons également avoir besoin de ce matériel les 29 et 30 juin prochains, lors du festival, pour la participation des groupes sur scène pendant le Festival RETRO C TROP.

En échange de ce partenariat, nous vous proposons une mise en avant de votre logo sur tous nos supports de communication concernant le tremplin. Nous vous proposons également la possibilité de mettre en place une bannière au niveau de la scène des auditions, mais également sur la seconde scène du festival réservée au Tremplin « HEROES ». Bien entendu, nous allons réserver une partie du livret du festival au tremplin, et à ce titre, nous vous offrirons de la visibilité sur les pages afférentes.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement,

Gaëlle Flesselle
assistant@retroctrop.fr
www.ginger.fr
+33 (0)3 22 89 01 00

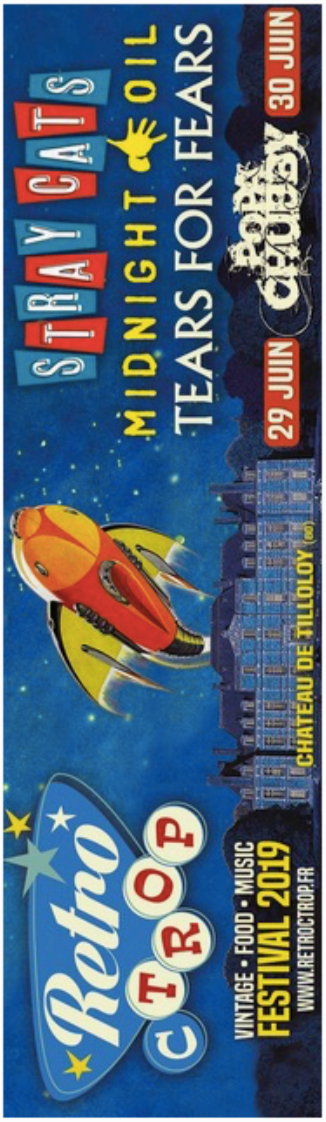

Signalétique ROYEZ MUSIK lors de l'audition live d'Abbeville à l'Espace Culturel Saint André

Signalétique ROYEZ MUSIK lors de l'audition live de Roye au Théâtre de l'Avre

Signalétique ROYEZ MUSIK aux côtés de la Scène HEROES-APRÉVA au festival Rétro C Trop